

ANALYSE DES PROGRAMMES NUMÉRIQUES AUX PRIMAIRES DE LA DROITE ET DU CENTRE

Par le think tank Renaissance Numérique, 16 novembre 2016

CHIFFRES : ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PRESENCE DU NUMERIQUE DANS LES PROGRAMMES DES CANDIDATS.....	2
#CHIFFRES : QUELLE PLACE POUR LE NUMERIQUE PRIMAIRE DE DROITE ET DU CENTRE ?.....	2
#CHIFFRES : QUELS USAGES POUR LE NUMERIQUE, DANS LES PROPOSITIONS DES CANDIDATS ?.....	2
ANALYSES AUTOUR DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE.....	5
QUELLE GOUVERNANCE POUR LE NUMERIQUE EN 2017 ? ZOOM SUR LES PROGRAMMES DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE	5
LA VISION E-SANTE DE FRANÇOIS FILLON A L'AUNE DES INNOVATIONS SUR LE MARCHE DE LA SANTE.....	6
PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE : QUEL BILAN POUR LE NUMERIQUE SUR LE WEB.....	7
POUR LES CANDIDATS LR, LES GEANTS DU NUMERIQUE DOIVENT CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE LA CULTURE	9
L'UBERISATION DE L'ECONOMIE, « CONCURRENCE DELOYALE » OU « OFFRE COMPLEMENTAIRE » ?.....	10
#PRIMAIRELEDEBAT : 0 POINTE EN MATIERE DE « NUMERIQUE ».....	12
LE PARTICIPATIF, LE NOUVEAU MOT D'ORDRE DE LA CAMPAGNE.....	13
TELETRAVAIL : LA CAUTION NUMERIQUE ET PEU COUTEUSE DES PROGRAMMES POLITIQUES.....	16
LES CANDIDATS LR S'ACCORDENT SUR UNE CNIL AVEC PLUS DE POUVOIR : POURQUOI ?.....	17
LES PROPOSITIONS NUMERIQUES DES CANDIDATS LR POUR MODERNISER LA DEMOCRATIE	18
QUID DU TRAVAIL INDEPENDANT CHEZ LES CANDIDATS LR.....	20
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : ALAIN JUPPE MISE SUR LE BIG DATA.....	21
NICOLAS SARKOZY VEUT EMPECHER LES INDEPENDANTS DE TUER LE SALARIAT	22
AGRICULTURE : COMPARAISON ET ANALYSE DES CANDIDATS LES REPUBLICAINS.....	23
FILLON, PAS NET SUR LA NEUTRALITE DU NET.....	25
NICOLAS SARKOZY VEUT DES INCUBATEURS DANS LES UNIVERSITES	26
BRUNO LE MAIRE VEUT FORMER LE TOP MANAGEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE	27
PROGRAMMES NUMERIQUES DES CANDIDATS A LA PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE.....	29
JEAN-FRANÇOIS COPE.....	29
FRANÇOIS FILLON.....	30
ALAIN JUPPE	39
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET.....	48
BRUNO LE MAIRE	50
JEAN-FREDERIC POISSON.....	63
NICOLAS SARKOZY.....	64

Chiffres : analyse quantitative de la présence du numérique dans les programmes des candidats

#Chiffres : Quelle place pour le numérique Primaire de droite et du centre ?

Quelle place pour les propositions numériques dans les programmes des candidats ? Quel candidat propose le plus de propositions numériques ?

Renaissance Numérique a compilé toutes les mesures numériques des candidats afin de considérer les candidats qui ont émis le plus d'idées numériques dans leur programme.

- **100 % des candidats** font référence au moins une fois aux outils et usages numériques dans leur programme
- On compte **432 mesures numériques** dans l'ensemble des programmes des candidats à la Primaire de droite et du centre
- **Trois candidats sortent du lot en représentant 87.3 % des mesures numériques totales :**
 - **Bruno Le Maire** : 136 propositions numériques
 - **François Fillon** : 133 propositions numériques
 - **Alain Juppé** : 108 propositions numériques
 - Nicolas Sarkozy : 25 propositions numériques
 - Nathalie Kosciusko-Morizet : 17 propositions numériques
 - Jean-François Copé : 9 propositions numériques
 - Jean-Frédéric Poisson : 4 propositions numériques

#Chiffres : Quels usages pour le numérique, dans les propositions des candidats ?

Les technologies numériques offrent des outils pour transformer les schémas traditionnels de la société. Quels secteurs, selon les candidats, seront les plus touchés par cette transition numérique ?

Renaissance Numérique reclasse secteur par secteur la présence du numérique dans les propositions des candidats.

Sur les 432 mesures numériques :

- **E-administration et démocratie** : 95 mesures, soit 22 % du total des mesures numériques
- **Économie, investissement et fiscalité** : 77 mesures, soit 18 % du total des mesures numériques

Ces deux domaines se distinguent en représentant 40 % du total des mesures numériques.

- **Éducation, enseignement supérieur et recherche** : 52 mesures, soit 12 % du total des mesures numériques
- **Emploi et formation professionnelle** : 47 mesures, soit 11 % du total des mesures numériques
- **Santé** : 45 mesures, soit 11 % du total des mesures numériques
- **Culture** : 35 mesures, soit 8 % du total des mesures numériques
- **Défense et cybersécurité** : 29 mesures, soit 7 % du total des mesures numériques
- **Infrastructure et haut débit** : 23 mesures, soit 5 % du total des mesures numériques
- **Société, égalité numérique et inclusion** : 15 mesures, soit 3 % du total des mesures numériques
- **Agriculture** : 14 mesures, soit 3 % du total des mesures numériques

Graphique : Répartition des propositions numériques par thématique - Primaire de la droite - 2017

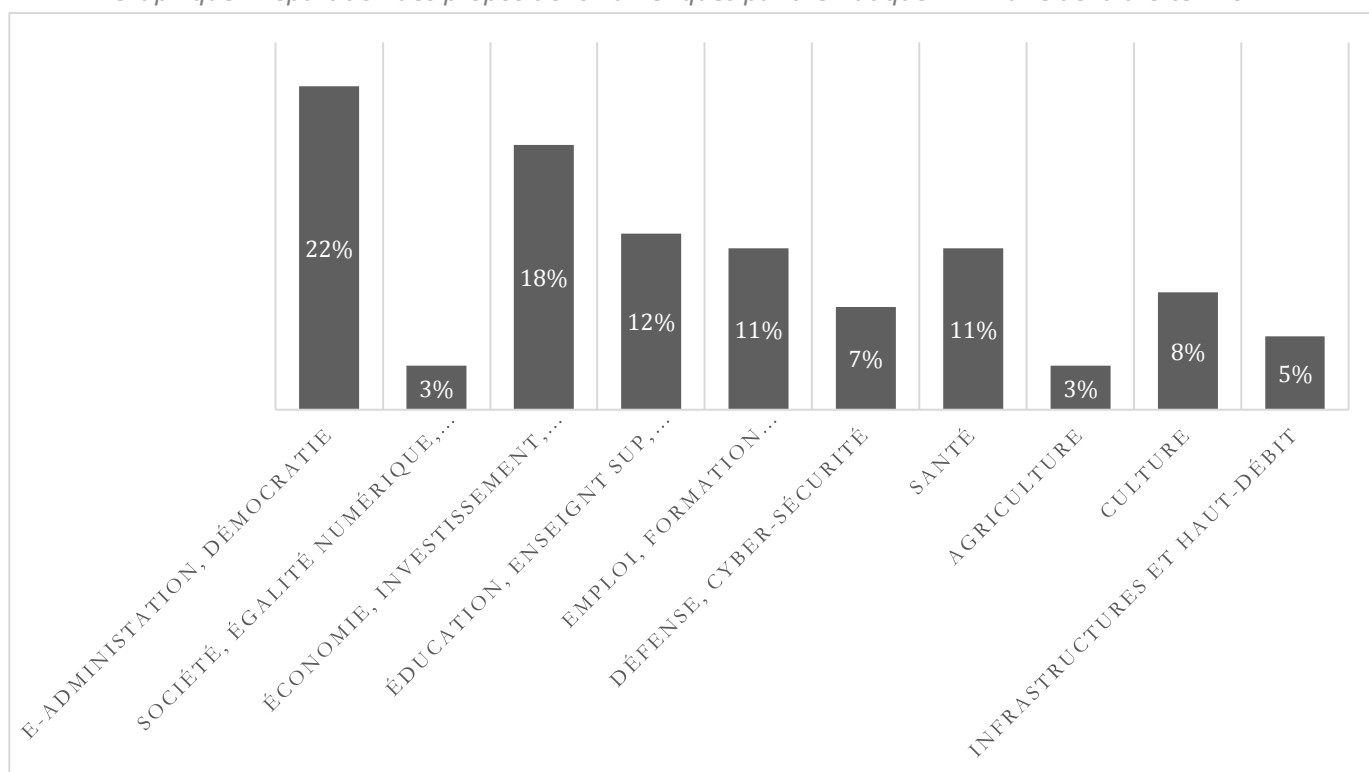


Tableau récapitulatif des mesures, par candidat et thématique

	Juppé	Fillon	Le Maire	Kosciusko-Morizet	Sarkozy	Copé	Poisson	TOTAL
E-administration & Démocratie	16	9	60	5	4	1	0	95
Société, égalité numérique et	5	5	2	3	0	0	0	15

inclusion								
Économie, investissement et fiscalité	18	33	18	2	4	0	2	77
Éducation, enseignement supérieur et recherche	9	31	8	1	3	0	0	52
Emploi et formation professionnelle	14	17	5	2	4	4	1	47
Défense et cyber-sécurité	15	11	1	1	1	0	0	29
Santé	14	8	18	0	2	2	1	45
Agriculture	2	4	7	1	0	0	0	14
Culture	8	10	10	2	5	0	0	35
Infrastructure & haut débit	7	5	7	0	2	2	0	23
TOTAL	108	133	136	17	25	9	4	432

Méthodologie de l'étude :

Tout au long de la campagne pour la Primaire de la droite et du centre, nous avons minutieusement recueilli l'ensemble des propositions numériques de chaque candidat.

- Depuis le début de la campagne, Renaissance Numérique opère une veille quotidienne, avec des outils adaptés, sur l'actualité des candidats lors de leur déplacement et leur prise de parole publique et ainsi qu'un suivi de leur site web et réseaux sociaux ;
- La lecture précise des programmes a ensuite permis de récolter et sélectionner les propositions numériques de chaque candidat par domaine pour en faire une analyse quantitative et qualitative.

Toutes les semaines, une tribune sur « Le Numérique en campagne » est diffusée sur le site de notre partenaire média *L'usine digitale*. Sur notre médium et nos réseaux sociaux, deux autres articles sur le même sujet sont diffusés chaque semaine.

Le même procédé sera opéré pour tous les candidats à la campagne 2017 et à ses Primaires.

Analyses autour des propositions des candidats à la Primaire de la droite et du centre

Depuis deux mois, Renaissance Numérique, en partenariat avec ses partenaires La Netscouade et Burson-Marsteller i&e a mis en place un dispositif de veille important sur toutes les déclarations des candidats à la Présidentielle 2017 : #ON2017, l'œil du numérique pendant la campagne. Toutes les semaines, trois articles sont publiés pour analyser en détails, contextualiser et commenter les débats sur le numérique, dans le cadre de la campagne de 2017.

Rétrospective de ces articles publiés sur le Medium ou sur l'Usine digitale, en lien avec les primaires de la droite et du centre.

Quelle gouvernance pour le numérique en 2017 ? Zoom sur les programmes des candidats à la Primaire de la droite et du centre

15/11/16

Qu'advient-il de la gouvernance des sujets numériques au niveau de l'Etat ? Si les questions numériques sont aujourd'hui gérées par un Secrétariat d'Etat et partagées entre de nombreuses administrations aux compétences et prérogatives diverses, plusieurs candidats proposent de revoir ce schéma de gouvernance, pour l'enrichir ou le simplifier. Quel avenir pour le CNNum, La Hadopi, l'ARCEP, etc. ? Cette semaine, zoom sur les propositions d'évolution par les candidats de la Primaire de la droite et du centre.

Fillon, Juppé et Sarkozy : des propositions pour doper l'actuelle gouvernance numérique

Pour améliorer la gouvernance du numérique, François Fillon envisage d'ériger un Haut-Commissariat à la Transformation numérique. Rattaché directement au Premier Ministre, son rôle sera de coordonner l'action numérique de l'Etat. En matière d'achats, il sera en charge de la mise en place du « Contrat de confiance aux PME » facilitant l'accès à la commande publique.

Alain Juppé vient puiser l'expertise numérique du secteur privé au sein du gouvernement, en faisant porter la transformation numérique de l'Etat à un Chief Digital Officer, « entouré de talents complémentaires issus du secteur numérique et de la société civile – data scientists, designers, chefs de produit et même sociologues ». Un poste dont l'ancien Premier Ministre et Maire de Bordeaux ne précise pas comment il interagirait avec le portefeuille numérique du gouvernement ni avec le poste à la tête de la nouvelle Direction interministérielle du numérique (DINSIC), actuellement occupé par Henri Verdier.

Enfin Nicolas Sarkozy souhaite confier à un membre du gouvernement la mission de prospective, de pilotage et de coordination de la politique de l'Internet et du numérique, donc un portefeuille dédié en tant que chef de file des sujets numériques. Il compte mettre en place un Forum de concertation permanente « doté de la plus large représentation possible » dont l'avis sera nécessaire avant tout projet de réglementation numérique.

Le Maire et NKM : la simplification pour une meilleure gouvernance du numérique

Sans aller bien loin dans la simplification de l'organisation des institutions et administrations qui gèrent le numérique en France, les deux candidats proposent tout de même de rationaliser quelques administrations.

Ainsi, pour Bruno Le Maire, La Hadopi disparaîtrait pour ne faire qu'une avec l'ARCEP et ainsi mieux répondre à ses missions de lutte contre le piratage sur Internet. Autre évolution avec l'Agence nationale de revitalisation de la ruralité (ANRURAL) qui se créerait dans le prolongement de l'ANRU. Cette structure permettrait d'établir un lien entre l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs de téléphonie et les délégataires, pour renforcer la couverture mobile et la fibre dans les zones blanches et grises du territoire national.

Nathalie Kosciusko-Morizet mise quant à elle sur l'établissement d'un « Super Ministère de la connaissance pour les sujets de l'innovation, l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ». Aucun portefeuille de plein exercice aux sujets numériques donc, mais en parallèle, la candidate la plus présente sur les sujets numériques, programme la création de la Chambre des citoyens qui serait systématiquement et préalablement consultée pour les lois en lien avec les libertés (numérique, sécurité, justice).

Si un de ces candidats est au pouvoir en 2017, il faudra donc prévoir des changements dans la gouvernance des questions numériques au niveau de l'Etat.

La vision e-santé de François Fillon à l'aune des innovations sur le marché de la santé

10/11/16

Dans son carnet santé, François Fillon ambitionne de faire du secteur de la santé un des fleurons français. Ainsi une de ces propositions est de favoriser l'accès au marché des produits innovants. Il précise qu'il est question de « l'accès au remboursement par la gestion des listes de remboursement via une concertation avec la Haute Autorité de Santé sur l'évolution des critères d'évaluation de l'innovation à 10 ans, et aussi par un accroissement des Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU) et des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) conditionnelles, qui permettent d'accélérer la mise sur le marché de médicaments offrant des avancées thérapeutiques majeures. »

C'est leur avis : Olivia Grégoire, Directrice du cabinet Olicare

Concernant l'accès au marché des produits innovants, c'est une mesure plutôt intéressante car elle pointe l'un des sujets stratégiques pour le développement d'une véritable filière e-santé en France : l'accès au marché, ou « comment favoriser l'accès au marché des produits innovants ». La mesure concerne les « produits innovants », on ne sait pas précisément s'il s'agit uniquement des médicaments ou aussi d'objets ou de services de e-santé, cela demeure à préciser. Si, aujourd'hui, l'accès mentionné au remboursement par la gestion des listes LPPR peut déjà être demandé (certains objets ou applications connectés sont d'ores et déjà sur ces listes et partiellement remboursés), il est clair qu'il n'est pas évident aujourd'hui, et que cela demande souvent plusieurs années avant d'accéder soit au marché soit au remboursement.

Là où la proposition est vraiment pertinente c'est sur l'évolution des critères d'évaluation de l'innovation à 10 ans. Le vrai sujet pour accompagner le déploiement de la e-santé en France concerne en effet les critères d'évaluation (comment évaluer de nouveaux objets ou services de e-santé en appliquant des critères de l'ancienne économie, qui ne correspondent plus aux réalités des développements actuels dans l'e-santé). Mais plus encore que les critères d'évaluation, ce qui est intéressant dans cette proposition c'est l'esprit « prospectif » de la proposition. La France manque cruellement de prospective en matière de santé, tant sur les besoins que sur les usages ou la réalité épidémiologique du pays, or il serait fort pertinent d'anticiper plus fortement ces tendances pour orienter l'innovation en amont, en fonction des évolutions attendues.

L'idée est donc bonne, même si cela risque de prendre du temps à mettre en place. Concernant les AMM conditionnelles, si l'idée d'assouplir plus fortement la mise sur le marché de médicaments fortement innovants est apparemment séduisante, elle manque un peu de précisions quant aux garanties qu'il faudrait mettre en place pour le permettre. Il est certain que le financement de l'innovation thérapeutique est un sujet majeur pour l'avenir du système de santé, mais il ne faut pas pour autant mettre à mal la confiance, souvent changeante, des français dans l'industrie du médicament. Des « gardes fous » devraient être mentionnés pour cette mesure AMM et ATU, même si l'idée première d'assouplir l'accès au marché est plutôt positive.

Primaire de la droite et du centre : quel bilan pour le numérique sur le web

29/10/16

Depuis la rentrée, Renaissance Numérique s'applique à suivre toute l'actualité numérique des candidats à la présidentielle 2017 grâce à un outil de veille développé « sur mesure » par Burson Marsteller i&e. Du fait de leur Primaire, les candidats de la droite et du centre ont occupé une large part des débats numériques pour 2017.

À mi-parcours, il est intéressant de dresser un bilan en analysant les déclarations des candidats dans les médias, et leur résonance sur le web : quel est le candidat qui parle le plus de numérique ? En parallèle, quel candidat a le plus d'écho sur le web, avec ses propositions numériques ? Quelles sont les thématiques ou les mesures les plus présentes et les plus partagées entre les candidats ?

Voici le premier bilan, avant une seconde édition qui se concentrera sur les programmes des candidats. Dans un premier temps, zoom sur comment les candidats affichent dans leurs prises de parole le numérique comme « marque de fabrique ».

NKM : la candidate qui parle le plus de numérique... dans les médias

Sans surprise, puisqu'elle était annoncée comme LA candidate numérique de la Primaire, c'est Nathalie Kosciusko-Morizet qui occupe le plus l'espace médiatique en ligne sur les sujets numériques. Ses sujets de prédilection ? Le développement de l'économie collaborative et le soutien aux start-ups, qui ont trouvé un fort écho lors de « La Primaire de l'Économie ».

Il est intéressant de voir que cette présence médiatique ne reflète cependant pas le contenu du programme de la candidate qui se contente d'émettre trois propositions dans son chapitre « surfer sur le numérique », quand ses concurrents comme Bruno Lemaire, Alain Juppé ou François Fillon proposent une vingtaine de propositions dans leur partie dédiée au digital.

Popularité : quel candidat a le plus d'écho sur le web avec ses propositions numériques ?

Ce sont les propositions d'Alain Juppé qui ont le plus d'impact sur la toile, ce fut le cas notamment lors de la sortie de son « cahier numérique » ou lors de son passage sur l'émission Politique. Point à nuancer cependant : une large part de cet écho est dû à l'activité de la « fachosphère » pour contrecarrer ses propos.

La dimension économique du numérique prime

Le développement de l'économie collaborative dans la société et son impact sur l'emploi et sur les pratiques quotidiennes des français a mis au diapason l'ensemble des candidats : il faut réguler et structurer, pour la majorité d'entre eux, les nouvelles formes d'activité qui en découlent, telles que le travail indépendant.

Les autres thèmes varient selon l'actualité : de la démocratie à l'heure du numérique à la cybersécurité et la protection des données. Par exemple, le récent blocage de nombreux sites Internet aux États-Unis la semaine dernière a amené les candidats à réagir sur les enjeux de la cybersécurité. Le début de la campagne (septembre 2016) était, lui, plus

marqué par les enjeux du Très Haut Débit sur le territoire : Nicolas Sarkozy en a d'ailleurs fait son cheval de bataille lors de ses meetings en province.

Éducation et formation professionnelle : les grands oubliés

Seul Nathalie Kosciusko-Morizet, Alain Juppé et Bruno Le Maire évoquent l'éducation au numérique ou la formation professionnelle dans leurs prises de parole sur le numérique. Fort heureusement, dans les programmes, particulièrement celui de Bruno Le Maire, d'Alain Juppé et de François Fillon, les propositions numériques foisonnent et sont transversales à plusieurs thématiques, sociales notamment. Cela rend compte de la prise de conscience des candidats sur les enjeux sociétaux qu'engendre le numérique.

Pour les candidats LR, les géants du numérique doivent contribuer au financement de la culture

27/10/16

Alors que tout le marché de la culture est impacté par les nouveaux usages numériques et que, de leurs côtés, syndicats numériques et culturels se structurent pour pousser leurs idées sur la campagne 2017, les candidats LR ont formulé plusieurs propositions sur la culture à l'ère du numérique.

Trois questions clés et élvantes, répondant aux enjeux de financement des artistes et des œuvres, sont déjà au cœur de la campagne :

- L'implication des plateformes numériques (ou non) dans le financement de la culture ;
- La défense du droit d'auteur ;
- Le maintien et le fonctionnement de l'HADOPI.

Tous d'accord pour faire payer les plateformes

Pour l'ensemble des candidats, excepté Jean-François Copé et Jean-Frédéric Poisson qui n'ont pas d'encart sur ce sujet dans leurs programmes, les GAFÀ devraient contribuer au financement la culture par l'imposition d'une taxe sur leurs activités en France, en plus de celle déjà apposée sur les terminaux connectés, via la taxe « copie privée ».

Alors que Nathalie Kosciusko-Morizet, Nicolas Sarkozy et Alain Juppé restent vagues sur les modalités de financement, Bruno Le Maire et François Fillon développent davantage leurs propositions en voulant amender les projets de directive européenne sur le sujet pour appliquer un impôt en fonction de « destination du service », plutôt que la provenance. Bruno Le Maire va plus loin et proclame, au-delà de l'obligation de financement, qu'il souhaite faire valoir la « diversité culturelle » à la française sur les plateformes numériques. Celles-ci se verraient alors imposer un quota minimal de 30 % d'œuvres en langue française. Il est le seul à s'avancer autant sur le terrain de la diversité

culturelle. Dans le camp de François Fillon, on préfère outre-passer le principe de neutralité du net telle qu'il a été voté par l'Union Européenne cet été, en exigeant aux « acteurs globaux de l'Internet » de participer au financement des infrastructures.

Côté LR donc, il semble que l'exception culturelle à la française devra faire fi des travaux que la Commission européenne mène actuellement sur la réforme du droit d'auteur. À l'issue des négociations européennes cependant, la France, comme les autres États-membres, devra adopter par la loi les directives votées à Bruxelles.

Quel futur pour la HADOPI ? Et l'ARCEP ?

La HADOPI, qui semble pourtant politiquement et budgétairement être à l'agonie, semblerait avoir encore de beaux jours devant elle pour François Fillon et Alain Juppé. Les deux candidats confortent son rôle pédagogique et souhaitent renforcer ses moyens et ses missions dans la lutte contre la contrefaçon ou le piratage. Alain Juppé souhaite une coopération judiciaire et policière plus active dans le domaine du piratage informatique, en évaluant l'action de l'HADOPI afin d'ajuster au mieux ses modalités d'intervention à l'évolution des pratiques. Bruno Le Maire est le seul à proposer de supprimer la HADOPI, qui incarne pour lui le syndrome des politiques numériques tournées vers le passé. Il propose de transférer ses missions vers l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) qui ferait désormais office de régulateur du net. À noter que François Fillon fait lui aussi évoluer l'ARCEP, mais vers un rôle d'arbitre en matière de litiges entre opérateurs.

Culture & numérique : les bonnes idées des candidats

Malgré ce regard critique, tout n'est pas à dénigrer dans les pages « culture » des programmes des candidats. En effet, François Fillon souhaite par exemple accompagner l'ouverture de 1 000 pépinières d'artistes sur le territoire avec les collectivités locales, en s'inscrivant pleinement dans les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Nicolas Sarkozy quant à lui, propose une mesure ambitieuse qui jusqu'ici n'a jamais abouti en France : la numérisation du patrimoine français muséal, monumental et écrit et sa mise en ligne sur un portail unique. Une mesure qui avait notamment été mise en avant lors du Forum de Tokyo, la conférence des acteurs de la culture et du digital. Renaissance Numérique, co-organisateur de l'événement 2014 proposait dans la publication associée la création de France.art : plateforme proposant en ligne, gratuitement et en très haute définition, l'ensemble des œuvres présentes dans les musées publics.

L'uberisation de l'économie, « concurrence déloyale » ou « offre complémentaire » ?

24/10/16

Pour sa première, le jeudi 13 octobre 2016, l'émission « Crash Test Politique » a invité Jean-François Copé pour le mettre à l'épreuve du numérique. Ce dernier a en outre pris position en faveur de l'économie collaborative et plus largement des nouveaux services issus de l'économie numérique, en déclarant : « Uber ne se développe pas contre les taxis, mais comme une offre complémentaire ».

Une affirmation qui dénote avec celles de ses compétiteurs qui, quant à eux, dénoncent le plus souvent une « concurrence déloyale » qu'exercerait l'économie collaborative sur l'économie traditionnelle. Tentons ici de mieux cerner sur quels éléments se basent ces deux énoncés.

Taxis / vtc : complémentarité d'usagers et d'usages

Commençons par l'exemple donné par Jean-François Copé : le conflit Uber contre les taxis cristallise une partie des tensions entre deux schémas d'économie de services, dont un s'est développé par et avec les opportunités données par les nouvelles technologies.

Selon l'enquête du bureau de recherche Gt[1], labellisée par le Ministère de l'écologie, il existe bel et bien une complémentarité entre taxis et VTC. Elle s'opère en premier lieu dans la différence de profils de leurs clientèles. La distinction s'opère principalement sur les compagnies de chauffeurs non professionnels (Uber Pop, Heetc, etc.) qui s'adressent d'abord aux plus jeunes avec une clientèle composée à 34 % d'étudiants et 63 % de moins de trente ans. Ils privilégient ces services pour des raisons économiques. En revanche, seulement 1 % des clients VTC et non professionnels confondus sont retraités, tandis que ceux-ci représentent 13 % des usagers des taxis.

Au-delà des profils, ce sont les usages qui varient également entre les services avec chauffeurs et les taxis. Uber est davantage utilisé quand l'offre traditionnelle de taxis se tarit : la nuit notamment, 37 % des déplacements Uber ont lieu la nuit, contre 20 % pour les taxis. Enfin, les déplacements UBER concernent principalement les loisirs (47 % contre 20 % pour les taxis), quand les taxis sont sollicités pour les déplacements vers une gare ou aéroport (36 % contre 21 % pour Uber).

Ces résultats mettent en lumière l'existence d'une certaine « complémentarité entre les offres » comme le formulait Jean-François Copé. Il est important de rappeler ces chiffres pour mieux comprendre les contours de la plateformes de notre économie, sans pour autant faire preuve de naïveté : les taxis restent le mode de transport le plus impacté par l'arrivée d'Uber dans les pratiques. Les sondés utilisaient en moyenne 2,4 fois le taxi par mois avant de connaître Uber... 0,8 fois après.

Et dans l'hôtellerie ?

En mai dernier, en perspective de l'euro 2016, Alain Juppé avait engagé un bras de fer avec Airbnb au sujet de la taxe de séjour. Plus récemment, il a annoncé aux Primaires de l'économie qu'il souhaitait rétablir « l'égalité entre Airbnb et les activités traditionnelles ». Là aussi, avant de présupposer de l'incidence du développement de

Airbnb sur la fréquentation des hôtels, essayons de voir s'il existe une complémentarité des usagers et des usages entre les services d'hôtelleries et les réservations entre particuliers ?

Or ici, les chiffres démontrent qu'une distinction est clé entre ces deux offres : le voyage à titre professionnel ou de loisirs. Airbnb ne remplace pas l'offre hôtelière classique, particulièrement sur le marché des voyages professionnels, même si la plateforme tend à conquérir cette demande. En effet, selon Emmanuel Ebray, directeur de HRS France : « Certaines sociétés sont hermétiques à ce concept, car cela pose des problèmes en matière de sécurité, de partage des lieux, d'hétérogénéité de l'offre et de réactivité ». Les locations Airbnb se distinguent des chambres d'hôtel classiques en raison de la disponibilité, souvent limitée des hôtes Airbnb, et de l'accueil, souvent restreint à quelques personnes pour les locations Airbnb.

Selon l'enquête PhoCusWright, "From Hotels to Homes: Opening the Door to the Airbnb Traveler" datant de 2016 et ayant pour échantillon la population américaine, les voyageurs qui louent des hébergements privés sont âgés de moins de 35 ans. Ces voyageurs s'orientent vers des locations privées car ils retrouvent « les mêmes équipements et installations » que chez eux, disposent d'un plus grand espace et peuvent loger plus de personnes. Toujours selon l'enquête PhoCusWright, les usagers des locations privées voyagent plus longtemps (parmi eux 63 % ont voyagé une ou deux semaines par an), alors que 43% seulement de ceux qui utilisent d'autres types d'hébergement tels que l'hôtel ont voyagé sur une durée équivalente. Enfin, selon une étude CoachOmnium d'avril 2016, les usagers d'AirBnb ont recours à ce mode d'hébergement davantage à l'étranger, ce qui n'affecterait pas directement l'hôtellerie française.

Si la « plateformes », ou l'« uberisation », de l'économie impacte largement tous les secteurs traditionnels, il est plus compliqué d'affirmer formellement qu'une concurrence directe s'opère entre les services, d'autant plus que des acteurs de l'économie traditionnelle adoptent rapidement les mêmes codes ou types de services, comme G7 et son application de réservation, ou Accor qui se spécialise dans la location d'appartements et de villas haut de gamme de particuliers.

[1]6t-bureau de recherche, 2015, Usages, usagers et impacts des services de transport avec chauffeur, enquête auprès des usagers de l'application Uber. Télécharger l'étude dans son intégralité.

#PrimaireLeDébat : 0 pointé en matière de « numérique »

21/10/16

Sans surprise, le numérique a brillé par son absence jeudi dernier. Inquiétant quand on sait que les candidats à la Primaire LR étaient invités à parler de la santé économique de la France pour ces cinq prochaines années.

Nathalie Kosciusko-Morizet a peut-être été la plus novatrice, parlant de la « nouvelle économie » dans laquelle nous vivons en faisant allusion à l'économie numérique. En matière de règles statutaires pour le travail indépendant, seuls François Fillon et Nathalie Kosciusko-Morizet l'ont très rapidement évoqué, en rappelant sa nécessité.

C'est leur avis : Camille Vaziaga, Déléguée générale de Renaissance Numérique

Depuis le début de cette campagne, on a l'impression que le mot numérique est présent dans les programmes à des fins de maquillage, d'habillage aux couleurs du temps, sans conviction profonde. On le voit avec la question des sites participatifs ou encore avec le rôle de la CNIL ou le télétravail, où les candidats replacent des mesures dont l'application est déjà actée.

En somme, le numérique c'est le mot qui ne coûte pas cher à recaser pour « faire jeune », mais aucun candidat ne met en exergue, ni dans son discours, ni dans son programme, la réalité des profondes mutations qu'entraîne Internet.

Le participatif, le nouveau mot d'ordre de la campagne

20/10/16

Alors que les start-ups des civitech regorgent d'idées pour mettre le citoyen au cœur des propositions politiques, que la France a expérimenté dans sa loi pour une République numérique de nouveaux processus de concertation, le participatif devient le mot-clé incontournable pour cette campagne présidentielle.

Afin de faire émerger de nouvelles idées et d'évaluer les propositions de leur programme, la quasi-totalité des candidats aux primaires ou présidentielles se sont essayés avec plus ou moins de franchise à l'exercice participatif et au crowdsourcing. Faut-il y voir un changement radical dans la façon dont les décideurs politiques s'ouvrent à la société et remettent le citoyen au cœur de la vie publique ? Ou est-ce un simple maquillage qui relèverait davantage de la communication ?

Consultation, vote et délibération en ligne : les candidats qui mettent en place des processus de co-construction de leurs programmes

Jean-Luc Mélenchon, Cécile Duflot et Arnaud Montebourg sont allés plus loin qu'un simple formulaire participatif sur le site : ils ont construit une réelle méthode de co-construction de leurs programmes.

Depuis le 10 février 2016, Jean-Luc Mélenchon a initié un travail collectif autour de son projet politique sur son site Internet, il a ainsi reçu 2200 contributions citoyennes et abouti au « projet des insoumis.es » .

Trois phases ont rythmé la construction du projet :

- Les contributions citoyennes : pour hiérarchiser les axes de travail et faire émerger des propositions ;
- Les auditions thématiques, au contact des experts ;
- La « convention de la France insoumise » qui s'est tenue près de Lille le 15 et 16 octobre dernier, où 650 personnes tirées au sort sur l'ensemble des contributeurs ont été conviées à débattre sur le projet.

À l'issue de cette consultation, une synthèse de l'ensemble des propositions doit déboucher sur un texte de 357 mesures.

La plateforme d'EELV propose aussi un véritable processus de co-construction citoyenne en offrant la possibilité de réagir et d'argumenter, sous forme de consultation ouverte, sur les propositions de chacun des candidats à la primaire du parti.

L'élaboration du projet s'articule en plusieurs étapes :

- Consultation en ligne et synthèse des propositions ;
- Réponse publique par les candidats aux 50 contributions les plus soutenues ;
- Délibération lors d'une journée dédiée ;
- Restitution finale avec une attention particulière portée aux apports, ajouts, modifications issus de la consultation.

Par ailleurs, sur son site personnel, Cécile Duflot propose de hiérarchiser ses propositions afin de déterminer celles qui seraient mises à l'ordre du jour du premier Conseil des ministres si elle accédait à l'Élysée en 2017.

Enfin, Arnaud Montebourg parle d'un « grand projet alternatif pour la France » en proposant aux citoyens de devenir « artisan du Projet France » par la mise en ligne d'un « kit militant ». Les « artisans » proposent des mesures sur différentes thématiques lors d'ateliers, des consultations en ligne sont ensuite organisées pour permettre aux internautes de voter. Des commentaires peuvent être ajoutés afin de libérer la parole des utilisateurs. Enfin le site relate les restitutions, toujours sous forme d'ateliers sur le territoire français. Après 3 mois de consultation, le site comptabilise 180 000 votes et près de 1600 contributions.

Le formulaire de consultation : parent (extrêmement) pauvre du participatif

Pour d'autres candidats, si on ne peut pas passer à côté de la vague participative, celle-ci fait davantage office de maquillage ou d'outil de communication, que de fonctionnalité réelle pour capter de nouvelles idées.

Alain Juppé, qui dans son discours plaide pour la participation des Français pour instruire son programme présidentiel, propose sur son site Internet, un onglet « proposer une idée » qui renvoie à un formulaire en ligne. De plus, le favori des sondages à la Primaire

de la droite et du centre avait proposé des questionnaires sur les grands thèmes de ses ouvrages programmatiques (tels que l'éducation ou « pour un État fort »). Aucun suivi n'est par la suite proposé, et les résultats aux questionnaires ne sont pas accessibles.

François Fillon parle de son site, comme un « site participatif » mais ce qu'il propose avant tout, c'est de « donner son avis » sous forme de questionnaire : soit « plutôt d'accord », soit « plutôt en désaccord » ou « pas d'avis ».

Nathalie Kosciusko-Morizet donne la possibilité sur son site de devenir « e-volontaire » pour diffuser les idées de la candidate ou laisser son témoignage pour réagir aux projets. Si la première fonctionnalité reprend les méthodes de campagne « porte à porte » amenée par Barack Obama en 2008 et largement reprise en 2012 en France, la seconde pourrait être innovante, si elle résistait aux crash tests : Xavier de La Porte avait souligné le suivi peu assidu des commentaires laissés sur le site NKM 2017.

Le site Internet de Benoit Hamon compte un volet « je m'informe et je participe » où l'internaute peut préciser qu'il veut aider à la réalisation projet (rédaction d'argumentaire, travail de fond, autour d'une thématique). Nicolas Sarkozy, quant à lui, a mis en place des pétitions à signer en ligne sur plusieurs thématiques qui jettent les bases de son projet politique. De son côté, Jean François Copé a tiré ses propositions des « ateliers du sursaut » où discutaient divers experts afin de définir un projet. Sur son site, la seule « participation » proposée à ses soutiens consiste à développer la communication du candidat. Là encore aucun candidat ne parle du suivi des idées. À noter que Marine Le Pen n'a mis en place aucun dispositif participatif particulier sur son site Internet.

La concertation avant l'élaboration du programme : quelles garanties ?

Emmanuel Macron et Bruno Le Maire sont sur la même ligne : ils sont allés à la pêche aux idées en partant à la rencontre des Français en amont de la rédaction du programme.

Bruno Le Maire tire ses propositions d'un diagnostic de l'état du pays, effectué dans le cadre de son tour de France qui a été présenté début 2016 : « Ne vous résignez pas ! ». Sur son site Internet, la rubrique « je m'implique » ne permet pas de participer concrètement à son projet politique.

Emmanuel Macron, qui n'est pas encore arrêté sur sa candidature, établit lui aussi un « diagnostic » de la France : « partir du réel pour apporter des réponses neuves ». Ainsi son mouvement En Marche ! se structure autour des volontaires, formés au porte-à-porte pour recenser les témoignages des Français. En adhérant au projet En Marche !, le citoyen pourra « participer activement à la vie du mouvement, disposer d'outils de participation, participer à l'Assemblée Générale, etc ». Des comptes rendus de ces rencontres à l'élaboration du programme, les étapes restent encore indistinctes.

Quelle conclusion tirer de cette comparaison ? Qu'en 2017, on ne peut plus faire de politique sans se doter d'un vernis participatif, plus ou moins approfondi et plus ou moins sincère dans sa mise en œuvre. Si cette démarche n'a pas réellement de couleur politique, force est de constater que c'est plutôt à la gauche de l'échiquier politique, avec Cécile Duflot, Arnaud Montebourg et Jean-Luc Mélenchon, que cette dimension a été réellement intégrée comme pierre constitutive du programme politique.

Télétravail : la caution numérique et peu coûteuse des programmes politiques

13/10/16

Le télétravail fait l'unanimité auprès des candidats à la Primaire de la droite et du centre. Ainsi, tous conçoivent le télétravail comme un enjeu organisationnel pour entrer pleinement dans l'ère numérique. Mais au-delà de la simple formulation pour « encourager », « déployer » ou soutenir le télétravail, les candidats ne s'aventurent pas beaucoup plus loin.

Pourquoi retrouve-t-on ce consensus autour du télétravail ? Décryptage autour d'une mesure à fort potentiel électoral mais au contenu quelque peu vide de sens. En somme, une teinte numérique qui ne coûte pas cher pour des candidats en quête de mesures concrètes sur l'innovation et pour l'économie.

Le télétravail : pourquoi ça bloque ?

Promu dès les années 1970, le télétravail est présenté comme une révolution dans le monde du travail pour améliorer la qualité de vie des salariés, mais aussi leur productivité. Pour les candidats soucieux de produire des mesures en faveur des territoires ruraux, comme Bruno Le Maire et Nicolas Sarkozy, c'est aussi un argument d'inclusion, ou encore pour l'écologie, comme le décrit par Nathalie Kosciusko-Morizet.

Les candidats LR sont convaincus par le télétravail : les Français aussi. Selon l'étude Odoxa-Syntec, 6 Français sur 10 qui souhaiterait télétravailler. Des chiffres très éloignés de la réalité - selon cette même étude, seul 2 % des salariés (tous secteurs confondus) télétravailleraient.

Pourquoi un tel contraste ? Plusieurs points de blocages demeurent aujourd'hui et freinent considérablement l'émergence du télétravail en France. Selon un rapport du gouvernement sur le télétravail publié en 2012, ces freins tiennent aux réticences de l'entreprise, et plus particulièrement à la culture managériale française. Or ces points, certes complexes, ne relèvent pas directement du rôle de l'État. Quel sens donner alors aux propositions des candidats LR ? Encourager le télétravail est une chose, proposer des

mesures de fond qui s'attaquent aux freins et blocages qui persistent dans l'écosystème du travail en est une autre.

Télétravail : une mesure à fort potentiel électoral et qui ne coûte pas cher

Jusqu'en 2012 et l'entrée du télétravail dans le Code du travail, la législation relative au télétravail était peu étayée. Le gouvernement actuel a choisi cependant de s'atteler à la question avec, en 2015, le plan national de déploiement du télétravail de Manuel Valls. La loi travail de 2016 vient clarifier certains points essentiels comme l'évaluation de la charge de travail des salariés au forfait jour ou encore sur le repos hebdomadaire des télétravailleurs. Un des préalables au développement du télétravail est l'achèvement du Plan Très Haut Débit et la création indispensable d'un réseau de tiers lieux.

Il semble donc que les mesures en faveur du télétravail soient en route. On pourrait presque penser que sur le télétravail, comme sur les considérations relatives à la CNIL, les candidats LR insèrent dans leur programme des mesures qui, de toute façon, sont en cours d'élaboration ou de mise en application. Certainement d'autant plus quand il s'agit de mesures plébiscitées par 6 salariés français sur 10 : soit une mesure peu chère, mais qui pourrait rapporter de nombreuses voix !

Les candidats LR s'accordent sur une CNIL avec plus de pouvoir : pourquoi ?

06/11/16

Nicolas Sarkozy, dont le programme numérique est pourtant mince, plaide pour une CNIL plus indépendante disposant de plus de moyens d'action. De la même façon, Bruno Le Maire détaille plusieurs mesures qui abondent dans ce sens. Que dire de ces propositions pour renforcer le contre-pouvoir que représente cette Autorité Administrative Indépendante chargée de l'accompagnement et du respect des règles en matière de traitement des données personnelles sur Internet ?

Une CNIL plus indépendante, avec plus de moyens d'action

C'est en résumé le résultat que veulent atteindre les deux candidats aux Primaires de la droite et du centre qui dédient une partie de leur programme à la CNIL. Leurs propositions s'organisent substantiellement autour de deux axes :

- Plus de pouvoirs : Nicolas Sarkozy et Bruno Le Maire envisagent d'augmenter le financement de la CNIL afin d'agrandir ses capacités d'action et d'assurer son autonomie. L'ancien Président de la République souhaite que le Parlement procède à des auditions publiques avant la désignation des nouveaux membres, et puisse exercer un droit de veto sur celle-ci.

- Une meilleure coordination européenne : De son côté, Bruno Le Maire veut instaurer le « hub européen » et la coordination des réseaux des CNIL entre les pays membres pour faciliter la transmission d'informations. Une part du budget CNIL sera dédiée au recrutement de membres d'origine étrangère.

C'est leur avis : Etienne Drouard, avocat associé chez K&L Gates, expert sur les enjeux de la donnée personnelle

L'augmentation des pouvoirs de la CNIL sera mécanique en application du règlement GDPR. C'est donc amusant de voir les candidats remettre des parties du règlement dans leur programme : cela ne présente aucun enjeu ni risque de promesse non tenue quand on est en campagne, que de promettre d'augmenter les pouvoirs et d'accentuer la coordination européenne, puisque ces mesures seront, quoiqu'il arrive, imposées par un Règlement européen déjà adopté et qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Par ailleurs, augmenter le budget de la CNIL ne serait qu'un rattrapage quand on voit celui de nos voisins européens.

Toutefois, les mesures relatives au contrôle de la CNIL par le Parlement, concernant la désignation de ses membres ou la reddition de comptes sur ses activités, conduirait mécaniquement à exercer un contrôle plus fort sur la CNIL... étonnant quand on prône deux lignes plus haut son indépendance.

L'indépendance de la CNIL est exigée par le Règlement européen sur les données personnelles. Elle résulte notamment de la diversité des désignations des 17 commissaires de la CNIL (parlement, pouvoir exécutif, judiciaire et société civile) et de l'élection en leur sein du (ou de la) Président(e) de la CNIL. Un contrôle parlementaire romprait cet équilibre des pouvoirs représentés au sein de la CNIL.

Pour conclure, notons tout de même que les candidats ont compris que la CNIL est un vrai contre-pouvoir non seulement réglementaire, mais également économique : c'est une bonne nouvelle.

Les propositions numériques des candidats LR pour moderniser la démocratie

30/09/16

Selon une enquête de la Fondation Jean Jaurès, la majorité des français plébiscite le recours à des formes de démocratie directe notamment grâce aux outils numériques, telles que la consultation citoyenne. Au-delà des potentialités qu'offre le numérique et de

l'appétence de la population pour la chose publique, seule la volonté des pouvoirs publics permettra aujourd'hui de tendre vers une démocratie plus participative. Force est de constater qu'encore trop peu de nouveaux modes de participation (pétition en ligne, nouvelles formes d'occupation de l'espace public, etc) sont pris en compte et légitimés sur la scène publique.

Dans cet article, «l'Oeil sur le Numérique» fait un point sur les programmes des candidats à la Primaire de la droite et du centre, concernant ces opportunités numériques pour la vie publique. Les candidats ont-ils saisi cette nouvelle dimension de la relation élu-citoyen pour réenchanter la Ve République ?

Quelles innovations sur la démocratie, grâce au numérique, pour les candidats LR ?

Alain Juppé propose d'améliorer la transparence de l'action publique par un suivi en temps réel de l'avancée des travaux du gouvernement et par l'instauration d'un cabinet de la société civile, consultatif, auprès du Président de la République, appelé « France 2030 ». La constitution du cabinet sera le fruit d'un dialogue avec les acteurs de la civic tech qui donneront leur opinion sur les grands dossiers et rendront des recommandations innovantes au Président de la République.

De plus il souhaite instituer une plateforme de e-pétition engageant le gouvernement à répondre publiquement et officiellement à toutes les demandes portées par plus de 100 000 signataires en 30 jours.

Enfin, il veut instaurer des consultations numériques citoyennes qui permettraient aux citoyens de contribuer à l'élaboration des projets de lois. Le Conseil Économique, Social et Environnemental doit avoir pour mission d'assurer la mise en place et le suivi du dispositif participatif.

François Fillon, Bruno le Maire et Nathalie Kosciusko-Morizet comptent faire usage du référendum plus fréquemment pour trancher des débats fondamentaux. Contrairement aux deux autres candidats, François Fillon s'en tient uniquement à cette proposition pour favoriser la participation citoyenne.

Bruno le Maire souhaite mettre en place les « amendements citoyens » : ces derniers seraient librement déposés sur une plateforme collaborative, en première lecture avant examen en séance publique, puis portés par les parlementaires eux-mêmes ou discutés d'office s'ils recueillent au moins 500 000 cosignataires. Par ailleurs, il veut créer un « recours en responsabilité » contre l'État ouvert à tout citoyen qui, au-delà d'un délai de 2 ans, aurait subi un préjudice du fait de la non-application d'une loi pour absence de décrets d'application.

De plus, il entend saisir les opportunités de la « blockchain » pour introduire, par exemple, les votes électroniques dans le cadre des référendums d'initiatives locales. Il propose aussi de rénover le site « Data.gouv.fr » afin qu'il « puisse être alimenté en données en temps réel et être doté d'un véritable moteur de recherche ».

Nathalie Kosciusko-Morizet veut supprimer le Conseil économique social et environnement (CESE) et créer la Chambre des citoyens, sous forme de plateforme participative, qui proposera des lois et sera obligatoirement consultée pour les projets de loi relatifs aux libertés. Grâce au numérique, elle veut faciliter un « droit à l'information sur les décisions publiques » pour les citoyens. Enfin, elle précise que la possibilité de remettre en cause une décision prise par référendum sera possible uniquement par le biais d'un autre référendum.

Nicolas Sarkozy souhaite « associer largement la nation aux choix publics » en lui donnant les moyens de contribuer activement au débat politique. Pour ce faire, il ambitionne d'instituer un forum de concertation permanente à fonction consultative, de développer la pétition électronique et de moderniser l'accès en ligne au travail parlementaire.

Jean François Copé propose d' « utiliser Internet comme lieu de participation des français à la rédaction des ordonnances puis comme lieu de contrôle de l'application des réformes ». Toutefois, il ne précise pas les modalités du recours au numérique pour favoriser la participation citoyenne.

Jean-Frédéric Poisson ne mentionne pas de mesures particulières pour la modernisation de la démocratie.

Retrouvez les 13 propositions de Renaissance Numérique pour faire évoluer la démocratie vers plus de transparence et de représentativité, grâce au numérique.

Quid du travail indépendant chez les candidats LR

28/09/16

Retour sur « Les Primaires de l'Économie », qui se sont déroulées le 27 septembre, où les candidats à la Primaire de droite et du centre ont présenté leur programme économique. Dans cet article, zoom sur les mesures concernant un nouveau cadre pour l'emploi à l'heure du numérique.

Avec l'émergence des plateformes numériques et le basculement vers une économie « à la demande », le statut du travailleur indépendant doit être repensé. Entre droit, protection sociale et cotisations, les candidats (et certains plus que d'autres) font le point.

Un nouveau cadre pour le travailleur indépendant

Alain Juppé propose une refonte du code du travail, en gardant comme priorité le CDI. Sur la question des travailleurs indépendants « amenés à se développer », il explique que pour rétablir une certaine égalité avec l'emploi salarié, il faut un nouveau cadre.

Nathalie Kosciusko-Morizet souhaite un encadrement statutaire des travailleurs indépendants par la création du « statut général du travailleur indépendant qui évitera à une personne de changer de statut tous les six mois. » Pour cela, elle a indiqué qu'un travailleur indépendant ne pourrait en bénéficier que s'il justifiait d'une dépendance à un seul employeur inférieure à 60 %.

Jean-François Copé tient à doter tous les français d'un code Siret dès l'âge de 16 ans, « pour qu'ils puissent commencer à travailler s'ils le souhaitent sans être salariés » et insuffler l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Bruno Le Maire mise plutôt sur la formation et l'éducation, avec la fusion des centres d'apprentissage et des lycées professionnels pour créer des « écoles de métiers » pilotées par les régions. Il s'engage également à instituer la « formation tout au long de la vie » et ainsi à refondre le compte personnel de formation en le simplifiant et en modifiant sa gouvernance.

François Fillon propose, quant à lui, un statut juridique de « prestataire indépendant » pour les auto-entrepreneurs. Ce statut serait irrévocable pendant une durée de trois ans. De plus tous les indépendants bénéficieront d'une franchise de TVA jusqu'à un plafond de 50.000 euros de chiffres d'affaires pour les services et de 120.000 pour l'achat-revente. Enfin il envisage de créer une « caisse de protection des indépendants », entièrement autonome de la Sécurité sociale.

Plus globalement, il souhaite prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre plus fluides les parcours entre salariat et l'activité indépendante.

Nicolas Sarkozy n'a pas fait d'annonce précise sur cette question, mais a affirmé que « le numérique représente un atout fantastique » pour l'économie française. Une phrase qui contraste avec ses récents propos, où il met en garde face à la menace « de la concurrence déloyale » du « nouveau monde » en parlant de l'économie numérique.

Enseignement supérieur : Alain Juppé mise sur le Big Data

28/09/16

Alain Juppé, candidat à la Primaire de la droite et du centre, détaille dans un cahier publié le 19 septembre ses propositions pour l'enseignement supérieur. Il souligne que l'université française « est en retard dans le domaine du numérique, aussi bien dans les installations, dans les supports que dans les contenus ». Ainsi il consacre plusieurs propositions au numérique.

- Installations : avec « un plan campus » dont un volet est consacré au « design numérique » afin d'adapter les locaux aux usages du numérique.
- Supports et contenus : avec notamment le développement d'un nouvel outil Big Data pour affiner les vœux d'orientation des bacheliers. Ainsi cet outil numérique permettrait d'établir des corrélations entre les formations existantes, les compétences et les préférences des élèves lors d'entretiens personnalisés pour l'orientation.

L'outil Big Data pour une meilleure orientation ?

À l'heure où les entreprises cherchent à intégrer toujours plus de nouvelles compétences, l'accès à une formation de qualité et à une orientation performante est un enjeu majeur pour les étudiants. Il est évident que le traitement des données issues des offres d'emploi, des parcours scolaires et des enseignements peuvent ouvrir de nouvelles perspectives en termes d'orientation. De nouveaux indicateurs pourront émerger pour enrichir les conseils prodigués aux étudiants.

Comme l'analysait Henri Isaac, Vice-Président de l'Université Paris-Dauphine et chargé de sa transformation numérique, dans une tribune pour le Figaro, LinkedIn a su créer un outil très performant pour aider les étudiants dans le choix de leurs universités et de leurs enseignements. Le réseau social professionnel répertorie un certain nombre de profil et agrège puis analyse des données liées à leur parcours professionnel : qui les recrute ? quelles sont leurs responsabilités ? quelles sont les compétences les plus développées et demandées ? Selon H. Isaac, « il s'agit là d'un tournant majeur dans l'évaluation a priori des établissements d'enseignement supérieur. C'est un défi nouveau pour les établissements dans la mesure où progressivement le choix des étudiants reposera sur de tels classements ».

Nicolas Sarkozy veut empêcher les indépendants de tuer le salariat

27/09/16

Nicolas Sarkozy, lors d'un discours devant les salariés du groupe Holder de Marcq-en-Baroeul le 21 septembre, a défendu le « monde ancien » menacé par « la concurrence déloyale » du « monde nouveau », entendez celui de l'économie collaborative et plus largement, de l'économie numérique. Il dénonce la menace de la fin du salariat et des métiers classiques, prend la défense des hôteliers et des taxis face aux plateformes de l'économie collaborative et attaque les entreprises américaines de la tech sur leur optimisation fiscale : « Je suis pour ce monde nouveau, mais avec une concurrence loyale, pas déloyale », affirme-t-il.

Ce discours de la défense d'un monde traditionnel contre celui d'une « modernité » qui se passerait de règle mérite certainement que l'on s'y arrête afin de rétablir, face aux propos de Nicolas Sarkozy et cette vision binaire, certains faits sur l'économie numérique.

La fin « des métiers classiques » ?

« Parfois, j'entends des émissions avec des gens très sentencieux, qui disent que demain il n'y aura plus de salariat, plus de métiers classiques, a déclaré l'ancien président. Il y a un monde nouveau, tant mieux pour le monde nouveau, mais le monde ancien, il ne veut pas mourir. »

Afin de ne pas entrer dans une réponse « sentencieuse » qui décrirait la fin du salariat par la croissance de l'économie à la demande, favorisée par l'organisation collaborative que permettent les plateformes numériques, il convient de rappeler dans les faits quelques réalités du travail qui évolue :

- En 2016, les pluri-actifs soit ceux qui combinent plusieurs activités professionnelles, représentent 16% des actifs en France ;
- En Europe, le nombre de travailleurs indépendants explose : outre-Manche, 40% des emplois créés depuis 2010 sont des postes d'indépendants.

Par ailleurs, la « fin des métiers classiques » ne signifie pas nécessairement la fin du travail, ou la mort du « monde ancien », selon les termes du candidat. Cette théorie de la menace numérique sur l'emploi n'est pas nouvelle et plusieurs institutions, comme l'OCDE ou France Stratégie, ont minimisé le lien de causalité entre numérique et chômage : seulement 9 % des emplois présentent un risque élevé d'automatisation en moyenne. Par ailleurs, selon le contrat d'études prospectives (CEP) que vient de réaliser le Syntec Numérique, plus de 36000 emplois pourraient être créés dans la filière durant les 5 prochaines années.

Une réflexion sur l'emploi indépendant

Face aux chiffres démontrant l'ampleur du phénomène sur la transformation du travail à l'ère du numérique, il semble difficile de faire l'économie de la question de l'emploi au-delà du cadre salarial ! Une position ancrée vers l'avenir opérerait davantage sur des réflexions sur l'emploi indépendant afin de renforcer son assise sociale et l'accompagnement de ces travailleurs pour un accès à la santé, au logement et à des droits à la retraite plus complets.

Agriculture : Comparaison et analyse des candidats Les Républicains

22/09/16

Le sujet de l'agriculture en France est incontournable lors des campagnes électorales, surtout dans le contexte de crise actuel. Aussi, Bruno Le Maire et François Fillon, candidats à la Primaire de la droite et du centre, ont tous deux sorti un programme conséquent sur la relance économique de l'agriculture, en y incluant chacun un volet numérique axé sur les infrastructures et les innovations dans les usages. Des programmes intéressants mais très coûteux : regardons alors quelques modalités qui nous permettraient d'investir dans l'innovation agricole en optant pour davantage d'économie, sans rogner sur notre ambition.

1/ Infrastructures : combattre la fracture numérique des territoires ruraux

- François Fillon prévoit la création d'une « société nationale regroupant l'ensemble des infrastructures publiques d'antennes et relais » qui aiderait les collectivités locales à financer les réseaux (ADSL, fibre optique).
 - Bruno Le Maire veut créer l'ANRURALE (extension de l'ANRU) pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin de renforcer la couverture mobile et la fibre.
- Les deux candidats préconisent donc la création d'une structure publique ad hoc, pour favoriser la coordination des différents acteurs de la couverture réseau.

Et pourquoi ne pas regarder vers l'ultra bas débit ?

Alors que les plans de financement du haut débit et très haut débit en France rencontrent des difficultés, le réseau ultra bas débit, encore méconnu du grand public et des acteurs publics nationaux, peut présenter des opportunités intéressantes pour l'agriculture connectée. Cette piste en tout cas, doit être explorée !

L'enjeu est de doter les parcelles agricoles d'une connexion en réseau bas débit, suffisante pour permettre aux capteurs et objets intelligents, le traitement et l'analyse des données en temps réel. En effet, il s'agit d'une solution moins coûteuse et moins complexe à mettre en place.

2/ Usages : l'innovation dans les productions agricoles

- François Fillon mise sur le crédit impôt recherche pour les exploitations agricoles afin de favoriser l'innovation et relancer la recherche, en substituant le principe de précaution par le principe de responsabilité.
- Bruno Le Maire de son côté annonce 4 mesures phares : une plateforme open data pour favoriser le Big Data agricole, un comité régional du numérique agricole pour diffuser les valeurs de l'innovation, la formation aux agriculteurs et un plan pour favoriser l'agriculture de précision.

Des modes de financement innovants pour des équipements modernes

Une des préoccupations majeures des agriculteurs, pour rester compétitif, est le financement des équipements de haute technologie qui représentent un fort

investissement. Pour faciliter leur arrivée dans les productions, pourquoi ne pas regarder du côté du modèle coopératif, ADN de notre agriculture : les dispositifs locatifs du matériel agricole sont déjà bien installés et facilitent l'équipement des agriculteurs. Les équipements mutualisés se développent notamment grâce à des structures telles que le CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou encore des sites d'échange de matériel type AgriAffaires.com.

Ces modes de partage et de financement coopératif permettent une diminution significative des coûts, particulièrement bénéfique pour les petites exploitations. Leur impact pourrait être démultiplié par l'introduction d'outils numériques de partage : ici, les modèles de l'économie collaborative, qui misent plus sur le partage que sur la possession, peuvent être inspirants.

Ainsi, des plateformes pourraient être créées, par initiatives privées ou publiques, dans l'optique d'organiser et optimiser le partage de matériel et le financement des équipements.

Retrouvez les 16 propositions de Renaissance Numérique pour une agriculture connectée.

Fillon, pas net sur la neutralité du Net

22/09/16

Une partie du programme numérique de François Fillon (LR) est consacrée à la culture, et parmi ces points, l'article 5.c porte sur « l'équité de traitement entre tous les acteurs ». En des termes plus simples, le candidat dénonce l'inégalité économique entre les opérateurs de réseau, qui doivent financer les infrastructures (Orange, Free, etc.) et les « éditeurs de services » qui fournissent les contenus, notamment les plus volumineux (par exemple, ceux qui distribuent de la vidéo : YouTube, Netflix, Canal +, etc.), sans financer par ailleurs les tuyaux qui acheminent ces contenus.

Ainsi, François Fillon propose que, sous le regard de l'ARCEP et de l'Autorité de la Concurrence, les opérateurs puissent demander aux « acteurs de globaux de l'Internet » de financer également les infrastructures.

Pourquoi cela pose question ?

François Fillon ne définit pas qui sont aujourd'hui les « éditeurs de services » : quels sont les acteurs visés ? Les critères de détermination se font-ils en fonction du poids des contenus ? de leur volume, de leur nombre, du nombre d'utilisateurs ?

Faut-il inclure les chaînes de télévision (et par là rendre plus difficile l'accès à l'information) par exemple, mais aussi les plateformes de MOOCs ou de formation en ligne, voire les réseaux sociaux et leurs chat vidéos, puisque tous fournissent des millions d'heures de vidéos ? Quid des acteurs situés dans d'autres pays, sans aucune assise en

France ? Impossible de répondre à ces questions en lisant le programme, et compliqué, ainsi, d'évaluer la faisabilité de la mesure.

Une proposition qui va à l'encontre du principe de neutralité du Net tel qu'il a été acté en Europe

Cette proposition soulève une autre difficulté : elle est contraire au droit européen entériné le 30 août dernier par le BEREC dans un texte qui dicte les lignes directrices que les États européens devront suivre pour l'implémentation des règles de neutralité du Net telles qu'adoptées par le Parlement européen, fin octobre 2015.

Aucun favoritisme ou aucune discrimination ne seront permis en fonction du contenu acheminé (sauf rares exceptions). Ainsi, le texte européen stipule : « les fournisseurs d'accès à Internet doivent traiter tout type de trafic de façon égale, sans discrimination, restriction ou ingérence, indépendamment de l'expéditeur ou du receveur, du contenu échangé, des applications ou services fournis et des terminaux utilisés. » Un financement différencié pour rémunérer l'accès à des sites spécifiques est donc impossible dans une telle acceptation du principe de neutralité du Net.

Bien que François Fillon écrit dans son programme que « La « neutralité du Net » ne doit pas empêcher les acteurs globaux de l'Internet de participer au financement de nos infrastructures », dans les faits pourtant, cela semble être le cas.

Nicolas Sarkozy veut des incubateurs dans les universités

21/09/16

Dans son livre-programme Tout pour la France, Nicolas Sarkozy (LR) propose de nouvelles pistes pour l'école, et déclare notamment qu'à l'ère numérique : « l'université et le monde du travail ne peuvent se tourner le dos ». Il propose alors de mettre en place dans chaque université, des « incubateurs », qui accueilleront « des projets entrepreneuriaux innovants, depuis la phase de concept jusqu'à la mise sur le marché du produit. »

C'est leur avis : Henri Isaac, Vice-Président de l'université Paris-Dauphine, responsable de la transformation numérique et Président de Renaissance Numérique

Plusieurs choses ont été faites pour stimuler l'entrepreneuriat étudiant, comme le plan Fioraso qui créait le statut « étudiant-entrepreneur », ou plus récemment le programme PEPITE qui accompagne les universités dans la mise en place de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Ce programme prévoit notamment une initiation à l'entrepreneuriat au niveau de la licence et la coordination des réseaux des incubateurs. Il faudrait donc avoir des précisions sur les nouveautés que proposent le

candidat.

Une vraie piste intéressante pour favoriser l'innovation au sein des universités serait de leur permettre d'investir dans les start-ups qu'elles incubent. Placer directement dans ses entreprises, voilà ce que fait désormais Stanford qui fait figure de modèle dans le développement de l'entrepreneuriat.

Bruno Le Maire veut former le top management de la fonction publique

20/09/16

Bruno Le Maire vient de publier son « contrat présidentiel » : un programme très dense qui consacre une large part au numérique, dans une partie dédiée mais également dans les différentes thématiques abordées tout au long de ses mesures.

La transformation de l'Etat notamment, occupe une place non négligeable dans son programme et il est le premier à évoquer, avec précision, la formation au numérique du top management dans la fonction publique. Bruno Le Maire entend organiser la transition vers une « administration digitale » qui serait, selon lui, « moins coûteuse et plus efficace ». Pour cela, il met l'accent sur le développement de la formation de la « culture numérique » pour tous les managers publics.

Des agents publics formés et évalués sur leurs compétences numériques

Concrètement, Bruno Le Maire propose :

- D'intégrer l'apprentissage du numérique dans les enseignements des écoles formant les agents publics ;
- Que les directeurs d'administration centrale justifient d'un niveau de maîtrise suffisant des enjeux du digital ;
- Qu'ils aient également des objectifs annuels de transformation numérique de l'administration inscrits sur leur feuille de route ;
- D'intégrer un volet numérique dans toutes les réformes, avec des dispositifs de suivi régulier en interne pour prévenir les risques de blocage.

Ce qui a déjà été fait

C'est aujourd'hui le SGMAP (secrétariat général pour la modernisation de l'action publique) et plus particulièrement Etalab qui a la charge de la « sensibilisation », plus que la formation, au numérique, et surtout à l'open data. Les objectifs de son plan d'action pour la France 2015-2017 n'ont été que partiellement remplis, indique son rapport d'auto-évaluation, avec quelques avancées comme le lancement de certificat de spécialisation « Innovations territoriales et données numériques », des formations à l'ENA et l'EME sur

l'open data et l'organisation d'un séminaire par le Secrétariat général du gouvernement à destination des Directeurs d'administration centrale.

S'inspirer des bonnes pratiques

Largement développé par Bruno Le Maire, évoqué en deux lignes par François Fillon, la formation des agents publics au numérique est pourtant la clé de voûte de toute la transformation de l'administration publique.

Pays pionnier de la e-Administration, l'Estonie l'a bien compris en mettant en place dès 2013 un partenariat avec le Centre de design estonien (EDC) pour qu'il développe une série d'ateliers afin de former quelques hauts fonctionnaires aux principes du design thinking dans le but de repenser les interfaces des services publics en ligne, l'exploitation de leurs informations et les inadéquations entre les attentes des usagers et l'existant. Les équipes de l'EDC apprennent aux hauts-fonctionnaires à repartir des attentes des usagers en les laissant remettre en question tout l'existant. Appliquées au sein du Ministère des Finances, ces méthodes ont permis d'aboutir à une nouvelle plateforme d'informations pour les entreprises.

Programmes numériques des candidats à la Primaire de la droite et du centre

Jean-François Copé

E-administration et démocratie (1)

- Utiliser Internet comme lieu de participation des français à la rédaction des ordonnances puis comme lieu de contrôle de l'application des réformes.

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (0)

Emploi et formation professionnelle (4)

- Créer un numéro de « SIRET personnel » qui permettra à chacun, dès l'âge de 16 ans, sans formalités bureaucratiques, d'être rémunéré pour toute activité travaillée en parallèle ou non d'un emploi salarié ou d'être facilement un travailleur indépendant.
- Créer un « pass travail », qui fonctionnera comme une carte vitale sur ordinateur ou sur application smartphone, pour faciliter la gestion des heures travaillées, tant pour les employeurs que pour les salariés
- Simplifier le travail indépendant, notamment en définissant de manière précise les conditions légales du contrat salarié
- Développer le télétravail en zone rurale

Éducation, enseignement supérieur et recherche (0)

Défense et cybersécurité (0)

Santé (2)

- Promouvoir la recherche médicale grâce à l'Open-Data en permettant à tous les acteurs publics, comme privés d'avoir accès aux bases de données anonymes en matière de santé.
- Supprimer le CICE, « usine à gaz » pour les entrepreneurs

Agriculture (0)

Culture (0)

Infrastructure et haut débit (2)

- Casser la fracture numérique en accompagnant les collectivités territoriales dans leur politique de déploiement du très haut débit (+30 Mb/s) avec un objectif de couverture totale de zones définies comme stratégiques à la fin du quinquennat ;
- Création d'une Agence nationale pour le renouveau de la ruralité (AN2R) Cette agence doit pouvoir financer les grands projets dans les zones rurales les plus déshéritées en axant ses missions notamment sur la réduction de la fracture numérique.

François Fillon

E-administration et démocratie (9)

- Créer un contrat de confiance aux PME pour l'accès à la commande publique : introduire une quote-part d'achats publics auprès des PME et de start-up françaises du numérique pour faire des acteurs publics, des promoteurs de l'innovation.
- Créer un poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier ministre, couvrant Numérique et Achats.
- Mettre l'open data au service de l'action publique et centraliser les services en ligne de l'e-administration pour améliorer le service rendu au citoyen.
- Mettre en place sous forme de « One stop service » un nombre limité de plateformes numériques regroupant des services publics, ce qui permettrait à l'utilisateur de gérer un dossier administratif personnalisé sur un même site.
- Cibler l'action publique sur des axes prioritaires dans le domaine de la justice (dispositif de conciliation et de médiation en ligne)
- Moderniser les outils de consultation du public en passant résolument à l'âge digital pour consulter les citoyens.
- Généraliser le vote électronique pour chaque consultation.
- Il sera créé une carte nationale d'identité biométrique.
- Renforcer la littératie numérique dans la formation des cadres administrateurs de la fonction publique d'Etat et territoriale (exemple : ENA, IRA, CNFPT).

Société, égalité numérique et inclusion (5)

- Mettre en place un plan national de lutte contre l'exclusion numérique et renforcer sur l'ensemble du territoire des dispositifs de formation de type « Internet pour tous ».
- Constituer des référentiels communs de littératie numérique.

- Généraliser l'« open data » pour favoriser la transparence et la fluidité des prix du marché. Mettre en place un programme d'open data sur le prix des loyers (observatoire des loyers) mais aussi sur les matériaux, la disponibilité des terrains... C'est un chantier qu'il faut ouvrir au plus vite.
- Développer plus largement l'e-inclusion et lutter contre l'« illectronisme » : le rôle accru de l'Etat et renforcer les formations de type « Internet pour tous ».
- Développer des formations qui permettent de fournir au marché les 150 000 codeurs par an dont les entreprises du numérique ont besoin. L'effort de recrutement doit porter notamment sur des élèves issus de la diversité. Ainsi, sensibiliser les filles à cette profession du futur qui est aujourd'hui trop largement sous-féminisée.

Économie, investissement et fiscalité (33)

- Accélérer le développement de micro-clusters sur l'ensemble du territoire.
- Encourager les initiatives privées d'accompagnement des entrepreneurs.
- Encourager le financement participatif et demander à BPI France d'injecter des liquidités dans les projets participatifs.
- Attribuer de nouveaux rôles à L'ARCEP et à l'Autorité de la Concurrence qui doivent jouer le rôle d'arbitres en matière de litiges entre opérateurs et OTT, portant sur les conditions d'acheminement du trafic.
- Développer le financement participatif pour les PME
- Mettre à disposition d'une plateforme publique à destination des entreprises afin de les sensibiliser au commerce électronique et au marketing viral par exemple.
- Faire connaître les solutions numériques et les offres de service à disposition des plus petites entreprises par le biais de plateformes et de lieux de présentation (via notamment les chambres consulaires).
- Se doter d'un dispositif équivalent à l'Enterprise Investment Scheme britannique.
- Sanctuariser les dispositifs d'aide à la recherche (CIR, statut JEL...), ce qui permettra d'avoir davantage de budgets de recherche privée.
- Renforcer, par des incitations fiscales, le soutien à l'innovation entrepreneuriale en faveur des fonds d'amorçage et des fonds opérationnels. Il s'agit également de poursuivre et développer le travail de financement réalisé par la BPI, notamment à travers le co-abondement privé-public en direction des start-ups technologiques à fort potentiel.
- Soutenir notre remarquable tissu industriel pour développer les technologies de demain
- Obliger les plateformes collaboratives à transmettre automatiquement les revenus des utilisateurs au fisc et aux organismes de recouvrement, dans un souci d'équité, à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires.
- Développer le capital-risque en orientant une partie de l'épargne (assurance-vie notamment) vers des fonds spécialisés dans l'innovation qui intégreront la notion de risque, prenant en compte fiscalement les éventuelles moins-values réalisées
- Rendre l'épargne salariale plus simple et plus flexible puisqu'il s'agit d'un outil essentiel pour les start-ups notamment.

- Accroître l'efficacité du CIR en mesurant son impact pour le cibler sur des innovations génératrices de compétitivité et en le fusionnant avec le Crédit Impôt Innovation (CII).
- Privilégier le principe de responsabilité au principe de précaution qui bride la capacité d'innovation
- Encourager le développement de pôles de compétitivité de taille critique au niveau mondial en encourageant les regroupements et les alliances avec des pôles de compétitivité européens ou mondiaux.
- Défendre la propriété intellectuelle en instaurant la gratuité du premier brevet à l'INPI pour toute TPE.
- Rapprocher la recherche de l'entreprise. Privatiser les unités de valorisation de la recherche qui seraient dirigées par des entrepreneurs.
- Permettre l'intéressement au capital des employés de PME, sans risque de requalification et avec exemption de charges sociales.
- Exonérer de charges les demandeurs d'emplois créateurs d'entreprises durant leur première année d'activité rémunérée ainsi que les demandeurs d'emploi qu'ils recrutent.
- Réorienter l'épargne vers l'investissement : l'épargne des Français est abondante mais elle s'oriente principalement vers des placements monétaires ou des obligations de dettes souveraines ; il faut donc la réorienter en partie vers l'outil de production. Je propose de réduire l'Impôt sur le revenu de 30 % du montant investi dans une PME jusqu'à hauteur de 1 million.
- Réduire les délais de paiement à 30 jours. Les PME font face à des difficultés à accéder au financement bancaire ce qui n'est pas le cas des grandes entreprises ; des mesures avaient été prises par mon gouvernement pour réduire les délais de paiement à 60 jours ce qui a eu des effets favorables mais il faut poursuivre l'effort en les réduisant à 30 jours.
- En matière de logement, promouvoir l'utilisation d'outils numériques, en développant par exemple la maquette numérique.
- Renforcer les pôles de compétitivité regroupant les entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.
- Favoriser l'émergence de fonds d'investissement privés dédiés au financement de ces entreprises
- Adapter le droit européen à l'ère du numérique en rétablissant l'équité de traitement entre tous les acteurs : établir une fiscalité équitable entre les géants de l'Internet et les PME ;
- Développer des plateformes neutres dotées d'une meilleure protection des données personnelles et donc plus « loyales » envers l'utilisateur.
- Fixer au niveau européen l'objectif d'être la première puissance mondiale de l'innovation et de la connaissance.
- Construire les futurs Airbus de l'audiovisuel, du numérique, des nouvelles technologies.
- Avoir des projets industriels communs (en Europe), avec notamment la question cruciale de l'énergie, des projets scientifiques où nous pouvons créer des pôles à vocation mondiale, par exemple sur la recherche médicale, des projets technologiques autour de la question du numérique et des transports du futur, où

nous avons chacun des compétences immenses.

- Inciter à la mise en réseau au niveau européen des pôles de compétitivité et à la coordination des programmes de recherche entre les universités européennes afin de faire contrepoids aux investissements massifs des Etats-Unis et de la Chine dans ces domaines stratégiques.
- Adapter l'offre culturelle aux exigences du tourisme en développant les services adéquats, lorsque c'est nécessaire au travers de partenariats publics privés : transports, parkings, lieux de restaurations, boutiques, applications numériques...

Emploi et formation professionnelle (17)

- Créer une plate-forme numérique de compétences ouverte à la fois aux plus de 50 ans et aux retraités.
- Créer un statut juridique de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs : demandé par l'auto-entrepreneur et irrévocable pendant 3 ans (sauf signature d'un contrat de travail, départ en retraite, liquidation de l'activité).
- Mettre en place une assurance des entrepreneurs individuels en cas de perte d'activité.
- Encourager le télétravail.
- Permettre à tous les jeunes de devenir auto-entrepreneurs dès 16 ans, sans condition d'émancipation.
- Créer une Caisse de Protection des Indépendants, avec des démarches en ligne, basé sur le temps réel, mois par mois.
- Aider les indépendants à se constituer un patrimoine immatériel (étudier la portabilité du capital immatériel co-construit avec les plateformes collaboratives).
- Encourager l'auto-entreprenariat qui a été un succès à ses débuts (près d'un million d'auto-entrepreneurs en 2014) : revenir au régime initial et supprimer les contraintes législatives posées par la loi Pinel de janvier 2015 (stage préalable à l'installation).
- Réformer le régime social des indépendants (RSI) : donner à l'organisme de gestion la responsabilité globale de la protection des indépendants et simplifier son fonctionnement.
- Améliorer la protection sociale des indépendants : faire supporter une partie du coût de la protection de la perte d'activité par les donneurs d'ordre et créer de ce fait une caisse d'assurance chômage équilibrée et spécifique.
- Permettre le recrutement des travailleurs indépendants sans possibilité de requalification pendant 3 ans, pour les nouvelles activités.
- S'appuyer sur notre écosystème numérique pour mettre fin au « culte du diplôme » et faire du numérique un vecteur de formation et d'évolution professionnelle
- Repenser l'enseignement des matières générales dans les filières professionnelles pour assurer la pertinence d'un socle pédagogique qui garantisse l'employabilité future des jeunes et leur permette de passer davantage de temps dans un environnement professionnel.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle.
- Mettre en place d'un CAPES informatique.

- Mettre en place des modules de formation (MOOC et webinars) dans le cloud pour permettre aux petites et moyennes entreprises de s'établir sur Internet. La « gamification » dont l'objet est de s'appuyer sur des mécanismes du jeu dans des situations d'apprentissage est un outil à développer pour rendre l'e-learning accessible et attractif pour le plus grand nombre.
- Placer au centre de la formation professionnelle les technologies de e-learning et MOOC notamment pour diffuser les compétences et la culture numériques.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (31)

- Mettre le numérique sous la responsabilité du chef d'établissement et de son équipe pédagogique.
- Encourager l'open data entre établissements, collectivités territoriales, Etat.
- Développer une relation participative avec les parents.
- Créer de nouveaux contenus pédagogiques numériques et développer les manuels scolaires au format digital.
- Introduire des spécialistes des outils numériques pour travailler avec les enseignants.
- Développer le recrutement d'enseignants en informatique, c'est-à-dire de niveau master en informatique avec la mise en place d'un CAPES Informatique.
- Introduire dans les épreuves d'admission de CAPES, CAPET et CAPEPS la possibilité pour le candidat de défendre des projets pédagogiques appuyés sur les méthodologies numériques contributives.
- Ouvrir les postes à d'autres enseignants potentiels comme les élèves ingénieurs en alternance, les chercheurs, les ingénieurs informaticiens et les codeurs.
- Enseigner à l'école primaire, les rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté.
- Enseigner l'informatique au collège et introduire l'apprentissage de la programmation, du codage et de l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie.
- Enseigner l'informatique à tous les élèves de toutes les filières du lycée, en commençant par généraliser rapidement l'option Informatique et Sciences du Numérique.
- Fixer un objectif de 80% de la dépense en numérique éducatif décidée et gérée localement par l'établissement.
- Construire le cadre d'une transparence et d'une gouvernance partagée entre les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et le Ministère de l'Education nationale autour des données produites par les uns et les autres.
- Clarifier les rôles respectifs de l'édition publique et privée et développer des plateformes de services et de fonctionnalité combinant ressources gratuites et payantes.
- Faire des sites Web des établissements des points d'entrée dans la vie scolaire.
- Passer de l'espace numérique de travail (ENT) réservé au travail scolaire à un espace numérique d'échanges (ENE).
- Inciter parents et élèves à décrire régulièrement le travail et les découvertes faites à la maison (exercices sur le web, publications personnelles etc.).

- Enseigner et valoriser la recherche documentaire intelligente sur Internet afin d'aller au-delà du simple copier/coller sur Wikipedia.
- Favoriser l'outil numérique donne accès à un autre mode d'apprentissage, au cours des 5 prochaines années, au moins 25% des manuels scolaires passent au format digital. La réduction du budget des manuels scolaires papier permettrait de lancer un programme d'achat de contenus pédagogiques numériques. Cela créera un marché pour les start-ups du secteur tout en développant des plateformes combinant ressources gratuites et services payants.
- Développer le portail « école directe » pour l'enseignement primaire déjà mis en place par certaines écoles privées pour permettre aux parents de s'impliquer et de trouver les ressources nécessaires au suivi de l'apprentissage de leur enfant.
- Affirmer l'objectif de former de futurs acteurs d'une société française moderne en musclant et en revoyant les programmes, dont le numérique, au collège.
- Créer et utiliser effectivement les technologies numériques pour entraîner les élèves à organiser leur emploi du temps personnel, à approfondir leurs connaissances, à correspondre avec leurs professeurs, à préparer certains cours, à pratiquer plus intensément les langues étrangères notamment par des échanges directs avec des classes d'autres pays, à découvrir des œuvres d'art (ce qui contribuerait à renouveler l'éducation artistique et culturelle, par exemple en apprenant aux élèves à regarder un tableau représentant une scène historique) et à connaître des métiers. Le cours se tiendra d'une autre manière lorsque des ressources numériques pourront être mises à disposition des élèves à la maison et en classe.
- Faire appel à des spécialistes de l'utilisation pédagogique des outils numériques pour travailler par vacation dans les établissements pour aider les professeurs à enseigner le numérique
- Inscrire dans le programme et les cours de la plupart des disciplines un module dédié aux techniques de cybersécurité et d'exploration de données (data mining).
- Maintenir l'excellence française dans le domaine de la formation d'ingénieurs et veiller à développer encore plus largement ces cursus
- Conditionner l'octroi de subventions publiques aux universités et aux centres de recherche à la mise en place de clusters ou micro-clusters
- Encourager la dimension entrepreneuriale doit être encouragée, s'appuyant en cela sur les expériences déjà menées dans certains établissements (junior entreprises) ou encore sur les suggestions qui ont pu être formulées par la Conférence des Grandes Ecoles et qui doivent retenir l'attention.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle
- Intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de technologie et d'économie, dans le secondaire.
- Promouvoir les Junior Entreprises, à l'université, avec l'objectif d'une Junior Entreprise au moins dans chaque université
- Enseigner l'informatique à l'école primaire (rudiments de la pensée informatique en mode connecté et non connecté), au collège (apprentissage de la programmation, du codage, l'algorithmique sur le temps alloué à la technologie) et au lycée (généraliser l'option Informatique & Sciences du Numérique).

Défense et cybersécurité (11)

- Numériser les actes de procédure et des décisions ainsi que la communication électronique seront poursuivies avec l'objectif d'une compatibilité des systèmes et des accès sur l'ensemble du territoire pour permettre dans chaque dossier d'établir le lien entre chaque juridiction et chaque auxiliaire de justice.
- Renforcer dans le cadre européen la coordination entre les Etats, les organisations régionales et le secteur privé afin de faire obstacle, de prévenir et de sanctionner l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes et criminelles.
- Encourager à travers la commande publique notamment, une coopération accrue entre l'Etat et les acteurs économiques majeurs du secteur comme Dassault-Systemes et Thalès.
- Créer et mettre en place un Cloud européen ou national (dans ce cas en passant par un partenaire du secteur privé).
- Consolider les efforts entrepris dans le domaine numérique pour créer une cinquième armée chargée de la défense dans l'espace numérique, en renforçant notamment nos capacités offensives.
- Mettre en place une formation spécifique, dans les écoles d'ingénieurs qui dépendent du ministère de la Défense, dans le domaine de la cyberguerre afin de former les futurs spécialistes dans le domaine.
- Maîtriser les technologies de la défense du futur en particulier dans le domaine des drones, de l'intelligence artificielle, des robots et du numérique en renforçant notre base industrielle et technologique de défense.
- Charger la direction générale de l'armement de suivre et de soutenir en particulier les PME et ETI innovantes. Les industriels français doivent être plus présents dans le domaine de la cyberdéfense et du renseignement numérique assis sur les données de masse.
- Soutenir les innovations pour le développement des nouvelles technologies : en particulier à l'intelligence artificielle, au développement de drones ou à la création de robots en soutien, en appui ou en protection du combattant, sans que cela ne soulève les questions éthiques que pourraient poser celles de robots armés autonomes. Nous pouvons très bien imaginer l'existence de robots capables en amont d'un fantassin de lui ouvrir la voie tel un éclaireur ou des robots sachant pratiquer les opérations de déminage à la place des soldats. Tout reste à faire dans ces domaines et la France ne doit plus prendre de retard car elle en a les capacités.
- Développer l'industrie des drones. La France, si possible avec ses partenaires européens, doit impérativement développer une capacité dans ces équipements. La France ne doit pas être tributaire de ses alliés pour la fourniture de ce type de matériels et il est impératif de rattraper notre retard désormais.
- Intensifier l'usage des fichiers informatiques et des données biométriques, et les échanges intra européens, tout en préservant les libertés. Il est prioritaire de mettre en place sans délai l'accès au fichier passagers PNR, indispensable pour contrôler les arrivants et les mouvements.

Santé (8)

- Faire une politique d'open data et mettre en place des applications pour une santé connectée.
- Mise en place du dossier médical personnalisé.
- Création d'un label « hopital France » : référence notamment en matière de dispositifs médicaux numériques : Équipements connectés.
- Accélérer et renforcer la mise en place des parcours de soins en prenant en compte l'évolution des pathologies, des besoins des patients et des approches thérapeutiques
- Accompagner les médecins libéraux dans leur informatisation en étroite coordination avec leurs représentants pour mettre en place une médecine connectée. Cette informatisation est nécessaire pour assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs du parcours de soins, une réduction des tâches administratives et des délais de paiement
- Développer le numérique dans le domaine de la santé (télésanté, télémedecine, dossier médical personnel partagé, prescriptions, échanges de données médicales) et la mise en place d'une politique ambitieuse d'open data et d'applications pour une « santé connectée » qui permettront à l'ensemble des acteurs publics et privés du système de santé de mieux se coordonner, de cibler leurs actions et d'en maîtriser les dépenses. C'est aussi indispensable pour fournir au patient une information simple pour l'aider à s'orienter au mieux de ses intérêts dans le système de santé.
- Développer l'éducation thérapeutique des patients et leur éducation à la santé en rendant l'information accessible au public sur les pratiques médicales et le respect de ces pratiques par les établissements de santé. Dans ce domaine une démarche numérique d'open data conduite par la puissance publique et donnant accès à l'information aux patients et aux différents acteurs qui peuvent faciliter l'exploitation de ces données, permettrait d'induire une transparence qui sera un moteur puissant pour le respect des pratiques de santé et l'amélioration de la qualité des différents acteurs
- Favoriser l'accès au marché des produits innovants c'est-à-dire l'accès au remboursement par la gestion des listes de remboursement via une concertation avec la Haute Autorité de Santé sur l'évolution des critères d'évaluation de l'innovation à 10 ans, et aussi par une accroissement des Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU) et des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) conditionnelles, qui permettent d'accélérer la mise sur le marché de médicaments offrant des avancées thérapeutiques majeures

Agriculture (4)

- Orienter les programmes de recherche vers les domaines où peuvent être attendus des progrès décisifs et concrets pour l'agriculture.
- Relancer les recherches qui ont été interrompues au nom du principe de précaution, notamment en génétique.
- Rendre éligibles au crédit impôt recherche (CIR) les exploitations agricoles, pour des projets de recherche ou d'expérimentation labellisés.

- Renforcer les pôles de compétitivité, et encourager les circuits-courts.

Culture (10)

- Accompagner l'ouverture de 1000 pépinières d'artistes en s'inscrivant dans les possibilités offertes par les nouvelles technologies.
- Encourager le financement participatif.
- La « neutralité du Net » ne doit pas empêcher les acteurs globaux de l'Internet de participer au financement de nos infrastructures.
- Poursuivre les éditeurs de sites illégaux.
- Conforter l'Hadopi dans son rôle pédagogique, voire en la renforçant pour la rendre plus efficace. Le Gouvernement, depuis le printemps 2012, n'a cessé d'émettre des messages contradictoires sur sa détermination à lutter contre le piratage sans pour autant substituer à la « réponse graduée » inscrite dans la loi, la moindre action. Hadopi doit être confortée dans son rôle pédagogique par la dissuasion pouvant aller de la « réponse graduée » pour les internautes jusqu'à une amende administrative, et par les voies pénales ou la pression sur les acteurs commerciaux.
- Lutter efficacement contre la contrefaçon commerciale des œuvres musicales, littéraires ou audiovisuelles : il faut aménager sans tarder le régime de responsabilité, non pas des hébergeurs dits passifs, mais des intermédiaires techniques qui ont une responsabilité dans la mise en avant ou l'édition des œuvres culturelles : il faudra négocier une modernisation de la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour l'adapter à l'environnement numérique, en clarifiant le statut des intermédiaires internet et des hébergeurs vis-à-vis du contenu et en modernisant leur statut.
- Proposer au plus haut niveau européen, une initiative en faveur des futurs « Airbus » de l'audiovisuel, du numérique et des nouvelles technologies. Il faut pour cela engager la mise en réseau au niveau européen des pôles de compétitivité et la coordination des programmes de recherche entre les universités européennes, afin de faire contrepoids aux investissements massifs des Etats-Unis et de la Chine dans ces domaines stratégiques. Nous devons faire de l'Europe le leader mondial de la création 3D.
- Préserver au niveau européen, la notion d'« exception culturelle » en s'assurant que les grandes plateformes en ligne qui proposent du contenu à la demande ou par abonnement soient soumises aux mêmes obligations en matière de création européenne que les chaînes de télévision ou opérateurs nationaux auxquels elles font concurrence dans le pays où elles proposent leurs services.
- Lancer une mission de réflexion sur l'évolution des usages et l'adaptation de l'offre du service public aux nouveaux moyens de diffusion qu'entraîne la révolution numérique : applications, replays, téléchargements via ordinateurs, tablettes, téléphone, consoles, montres, etc.
- Face aux géants américains – demain chinois et indiens – de la communication, il nous faut repenser les règles de propriété intellectuelle numérique, assumer l'exception culturelle.

Infrastructure et haut débit (5)

- Mettre à contribution l'investissement public au niveau européen pour la couverture des zones les moins denses de population.
- Programmer l'extinction progressive et réaliste du cuivre en vue du développement sur l'ensemble du territoire du très haut débit pour tous. Il s'agit d'accélérer le développement de projets financés par le secteur public (national et européen) et des partenaires privés.
- Se doter d'une société nationale regroupant l'ensemble des infrastructures publiques d'antennes et relais : « la Société nationale des antennes et des réseaux »
- Mettre l'accent sur le numérique et le très haut débit, car aucune zone de notre espace national ne doit passer à côté de la révolution numérique.
- Pour lutter contre la fracture numérique, je souhaite Accélérer et terminer les programmes de déploiement du très haut débit partout en France, y compris dans les zones rurales.

Alain Juppé

E-administration et démocratie (16)

- Créer des task forces digitales au sein des administrations publiques et des ministères pour y introduire de la créativité technologique. Ces plateformes doivent pouvoir proposer une expérience utilisateur simple et intuitive. Une autre vocation de ces task forces sera de former l'administration publique aux nouvelles technologies et aux méthodes « agiles ».
- Créer un Chief Digital Officer, entouré de talents complémentaires issus du secteur numérique et de la société civile – data scientists, designers, chefs de produit et même sociologues.
- Effectuer des recherches de prospective sur les besoins à venir des administrations publiques, afin de garder le lien avec la réalité du marché et des pratiques internationales ; le benchmark, aujourd'hui trop peu développé dans l'administration, doit être généralisé.
- Augmenter à compétences égales, la part des commandes publiques passées auprès de PME/TPE innovantes, de mettre en place des délais de paiement plus courts, et d'aller plus loin dans l'automatisation du processus administratif de réponse à une commande publique.
- Faire de l'État un facilitateur pour les territoires en lançant une initiative nationale « Think Smart » en partenariat avec les collectivités territoriales. Un État coordonnateur servirait à identifier les bonnes pratiques, mutualiser les achats de prestations, favoriser l'échange entre les acteurs locaux, et mettre à disposition des expertises rares et souvent inexistantes localement.
- Consolider l'échelon local : Le numérique peut contribuer à réinventer la gouvernance urbaine, en témoigne le réseau de mobilisation Meu Rio au Brésil qui

a modifié soixante politiques publiques en quatre ans. La ville intelligente est celle qui se reconstruit autour des besoins de ses habitants, considérés comme des partenaires et non plus comme des consommateurs de services. C'est pourquoi une initiative « Think Smart » en partenariat avec les collectivités locales est proposée

- Avoir une logique d'Etat-plateforme, le numérique ne se limiterait pas à permettre la dématérialisation des services rendus, mais deviendrait l'outil capable d'animer tout un écosystème où l'État jouerait le rôle de partenaire, susceptible d'ouvrir les données publiques dans une perspective aussi bien commerciale que sociale, travaillant ainsi main dans la main avec les initiatives citoyennes et du secteur privé.
- Repenser le rôle des agents publics doivent, non plus comme des intermédiaires entre l'Etat et les citoyens, mais comme des acteurs connectés en direct avec les usagers, avec plus de temps au service des Françaises et des Français qui en ont le plus besoin.
- Mettre en place une plateforme engageant le gouvernement à répondre officiellement et publiquement à toutes les pétitions portées par plus de 100 000 signataires en 30 jours, avec une clause de répartition territoriale des signataires pour assurer une bonne représentativité.
- Créer un cabinet de la société civile consultatif auprès du Président de la République. Ce cabinet paritaire d'une quinzaine de membres, appelé « France 2030 », serait composé d'hommes et de femmes qui feront notre pays demain – donc de personnes de moins de 40 ans et de tous les horizons socio-professionnels. Sa constitution sera le fruit d'un dialogue avec la mouvance très innovante de la civic tech. Ils donneront leur opinion sur les grands dossiers à l'agenda et rendront des recommandations innovantes au Président de la République, sur une base consultative.
- Restaurer la confiance grâce au numérique en évoluant vers une forme de démocratie plus collaborative. L'intelligence collective de la « multitude » doit être mieux prise en compte. Telle est le sens de la démarche de co-construction engagée pendant la campagne, qu'il faut poursuivre tout au long du mandat
- Accroître la participation de la France et de l'Europe en général dans les instances internationales pour la gouvernance d'Internet est essentielle.
- Accélérer, par le numérique, les procédures et d'augmenter la productivité, mais aussi d'automatiser les tâches à faible valeur ajoutée et, in fine, de libérer le temps des agents pour qu'ils se focalisent sur leur cœur de métier et sur l'accompagnement des citoyens les plus fragiles.
- Améliorer et de développer les consultations numériques citoyennes, expérimentées lors du projet de loi pour une République numérique afin qu'elles deviennent plus répandues.
- Mettre en place et le suivi du dispositif participatif, le Conseil Économique, Social et Environnemental, voix de la société civile, sera garant de ce suivi.
- Mettre en place d'une plateforme pour faciliter le suivi des progrès dans les travaux réalisés par le gouvernement, dans le souci de rendre compte de l'action publique. Ce sera une autre mission du CESE.

Société, égalité numérique et inclusion (5)

- Œuvrer pour établir un cadre qui puisse garantir, à une portabilité des données, une portabilité des droits.
- Créer une Autorité européenne des données qui permettrait à l'Europe de se doter de capacités d'expertise afin d'identifier les comportements déloyaux, de tester les algorithmes et d'assurer que les acteurs digitaux respectent un code de bonnes pratiques qu'il conviendra d'établir
- Réaffirmer le droit à la vie privée et aux données personnelles comme un droit fondamental
- L'État et les acteurs d'Internet doivent s'investir plus concrètement dans la sensibilisation et la lutte contre la radicalisation en ligne.
- Porter une attention particulière aux jeunes filles, car trop peu de femmes choisissent des études liées au développement informatique, alors que les besoins du marché sont importants.

Économie, investissement et fiscalité (18)

- Créer un réseau français d'ambassades qui sera mis au service d'une véritable « diplomatie de l'innovation » visant à simplifier les aides à l'internationalisation et mieux accompagner les entreprises souhaitant s'implanter à l'étranger en lien avec Business France. Les processus de mentoring renforcés entre grands groupes et entreprises innovantes seront encouragés, les initiatives pour « chasser en meute » seront soutenues.
- Financer par l'assurance vie des entreprises qui innovent : lever tous les obstacles en droit français et en créant les incitations nécessaires : que notre épargne finance les investissements de demain.
- Mener des combats sur la réglementation européenne avec pour objectif d'atteindre le montant – faible au demeurant – de 2 % des montants investis dans les entreprises innovantes.
- Sanctuariser le CIR et son préserver fonctionnement
- Rationaliser les interventions de la Bpi en les concentrant là où c'est nécessaire. Soutenir un écosystème européen de référence à Paris pour le capital-risque est un enjeu majeur.
- Favoriser la création d'un marché boursier européen pour les entreprises innovantes, sorte de Nasdaq européen, dans les domaines d'avantages compétitifs européens majeurs.
- Développer un marché européen pour les sorties d'entreprise afin de donner confiance aux investisseurs, en favorisant le rachat de start-ups européennes et en encourageant des introductions en Bourse.
- Faire un meilleur usage du Plan Juncker d'investissement.
- Engager une stratégie pour affirmer la souveraineté numérique européenne et écrire – de manière effective – les règles du jeu internationales solides et réciproques.

- Réguler les plateformes : S'assurer que les positions dominantes actuelles acquises par des entreprises américaines puissent être confrontées aux principes de libre concurrence
- Créer un statut de jeunes entreprises innovantes européennes sera l'objectif à poursuivre.
- Instaurer un « plan de rattrapage » des PME par un dispositif de « diagnostic-action » sur le numérique, afin de remettre à niveau les entreprises, en les accompagnant pour définir un plan de développement en matière de numérique et d'expansion internationale. Un tel Plan sera massif mais de durée limitée : il sera ouvert sur les trois premières années. L'État pourra ainsi pendant une durée limitée prendre en charge une partie des coûts de transformation numérique. Le but d'une telle initiative vise à aider les entreprises non digitales à acquérir le « socle commun » des compétences digitales nécessaires. Il vise de surcroît à accompagner les dirigeants d'entreprises à repenser le reprofilage de leurs modèles d'affaires
- Organiser, en coopération publique-privée, la stratégie industrielle de la France pour le numérique : Mieux catalyser les initiatives privées en s'inspirant du succès de « manufacturing 4.0 » en Allemagne, tout en se basant sur nos atouts propres. Une telle stratégie doit être transversale et elle doit viser à relier l'ensemble des éléments des chaînes de création de valeur, elle doit favoriser les démarches de coopération et d'alliances et l'émergence – « par le bas » – d'un récit commun.
- Mettre en place un réseau social d'interconnexion des chefs d'entreprise de PME et d'ETI sera un point fort d'une telle stratégie.
- Achever le marché unique, une politique de compétitivité numérique européenne déployée, une souveraineté numérique européenne pertinente : la France doit porter cette ambition aux côtés de ses partenaires, notamment allemands.
- Libérer le potentiel de nos entreprises innovantes passe aussi par la mise en place d'un Agenda de compétitivité numérique ambitieux. Plutôt que d'être en position défensive, il faut faire des choix de politiques publiques pour définir des secteurs stratégiques et y mener une véritable coordination industrielle, juridique et technologique. Cela doit notamment être le cas concernant l'internet des objets, pour lequel la France est riche d'entreprises innovantes, et d'acteurs institutionnels pionniers
- Rattraper le retard européen en matière de standardisation.
- Autoriser les entreprises qui innovent dans le domaine du numérique à déroger à la réglementation en vigueur (principe de précaution), sous certaines conditions. L'expérimentation sera autorisée de manière temporaire et locale, après obtention d'un accord auprès de la collectivité concernée. Elle se fera dans le strict respect des normes de sécurité – sous réserve d'avoir souscrit toutes les assurances nécessaires

Emploi et formation professionnelle (14)

- Créer de l'emploi en adaptant notre économie aux nouvelles formes de travail et aux transformations numériques

- Maintenir le régime de l'auto-entrepreneur et étendre ce régime, le simplifier, le généraliser et le promouvoir comme un vrai outil d'accès au travail pour celles et ceux qui en sont privés.
- Mettre en place des mesures de simplification des statuts existants et de facilitation du passage d'un statut à l'autre.
- Accompagner les entrepreneurs pour leur permettre de faire grandir leurs entreprises et de créer plus d'emplois (logique du scale-up), en réduisant les effets de seuil et en créant - par la voie d'un texte normatif - des délais de transition et un droit d'option élargi entre régimes fiscaux au réel ou au forfait.
- Créer des « contrats de travail en trois clics ».
- Préciser les cas dans lesquels des formes d'activité bénéficient d'une présomption de salariat ou d'une présomption de travail indépendant, par le législateur.
- Faire participer les plateformes à la sécurisation des parcours professionnels des personnes qui y ont recours.
- Clarifier les normes est indispensable au niveau international, certaines plateformes opérant dans de nombreux pays et faisant intervenir des clients et des travailleurs de pays différents et des relations contractuelles multiples.
- Constituer un système bien plus ambitieux que le compte personnel d'activité, en créant un « compte social personnel unique » rassemblant, pour chaque personne, l'actualité et l'historique de toutes les prestations, avec leur montant, ainsi que les droits à formation professionnelle et les services dont elle peut bénéficier pour l'aider à améliorer la gestion de son parcours professionnel.
- Renforcer la prospective des métiers et des qualifications. Les branches et les organisations interprofessionnelles qui réalisent ce travail d'évaluation précise des besoins devraient mieux travailler de pair, non seulement avec les administrations compétentes (DARES, INSEE, France Stratégie) mais aussi avec tous les réseaux sociaux et les gestionnaires de job boards qui disposent déjà de données considérables sur la situation et les évolutions du marché du travail, territoire par territoire.
- Former aux métiers de demain : Des gisements d'emplois existent déjà dans les métiers du numérique – programmeurs, mathématiciens, data scientists spécialistes de l'expérience client, spécialistes des réseaux sociaux – dans lesquels la France accuse encore un retard significatif vis-à-vis de nos voisins. Moderniser l'offre de formation de notre système sera engagée pour mieux aux besoins nouveaux et organiser la reconversion rapide de ceux qui perdent leur emploi.
- Enrichir le contenu des formations professionnelles pour assurer un « socle commun » de compétences digitales. Les entreprises investissent trop peu dans les compétences numériques de leurs employés, il faut les y inciter plus clairement.
- Inclure des critères de « digitalisation » dans l'évaluation de la qualité des formations, et il faut en tirer toutes les conséquences dans les décisions publiques de financement ou d'autorisation des formations. Une fraction des fonds destinés à la formation continue pourra ainsi être spécifiquement dédiée à la formation aux compétences numériques et aux reconversions des métiers transformés par le numérique.
- Développer massivement d'autres modes de formation, tels que le e-learning, le blended learning ou encore les learning expeditions en valorisant notamment ces formules dans l'évaluation des formations.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (9)

- Sensibiliser les enfants aux logiques de la programmation. Non pas pour en faire des programmeurs à l'école primaire, mais parce que l'apprentissage précoce de notions de programmation peut avoir des vertus similaires à l'apprentissage précoce d'une langue. Mais il faut regarder au-delà du seul code, et développer la capacité « d'apprendre à apprendre ».
- Renforcer l'éducation des citoyens, et en particulier des jeunes, aux dangers pouvant survenir dans l'espace numérique (harcèlement en ligne, e-réputation, piratages...) et d'assurer une meilleure protection des consommateurs en la matière.
- Tirer parti de la vague du numérique, c'est aussi favoriser la maîtrise des outils numériques à l'école, pour tous les élèves, et utiliser à bon escient les outils digitaux pour permettre un enseignement plus « actif » (création de sites web, projets à base de data collectées...).
- Faire que les enfants se rendent compte de la réalité des métiers du numérique et connaissent mieux l'entreprise en général : avec un soutien à l'apprentissage, qui est une priorité, se déclinera notamment dans les métiers du numérique ET favoriser les interventions en collège et lycée d'entrepreneurs locaux pour faire connaître leurs métiers seront systématisées, en lien avec les entreprises de la French Tech et l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique.
- Faire acquérir à chaque élève doit, dès le secondaire, une connaissance des outils lui permettant de comprendre le fonctionnement d'une entreprise. Il est possible de s'inspirer du programme américain « Entrepreneurs for US » ou d'envisager des initiatives de « junior start-ups » dans les établissements secondaires.
- Inciter plus fortement à développer des formations numériques en en faisant l'un des points de vigilance des contrats entre établissements universitaires et Etat.
- Encourager les initiatives « Entrepreneuriat » de 24 heures, accessibles à tous les étudiants, dans les universités.
- Faire acquérir aux étudiants des universités des expériences professionnelles diversifiées pendant leurs années d'études en effectuant plus systématiquement des stages dans des entreprises innovantes : il faut les y inciter et faciliter leurs démarches en encourageant les stages en start-up.
- Renforcer la connexion de la communauté universitaire avec les écosystèmes entrepreneuriaux, notamment en facilitant, comme cela a déjà été fait, l'exploitation et la valorisation de leurs recherches ou le renforcement des incubateurs hébergés par les universités ou les écoles.

Défense et cybersécurité (15)

- Assurer un budget de recherche, technologie et développement suffisant afin de préserver les compétences indispensables à notre industrie de défense et de maintenir l'excellence française sur des segments-clés (intégration de systèmes complexes, aéronautique de combat, sous-marins, frappes dans la profondeur, radars NG...).

- Créer un fonds dédié à l'investissement dans les start-up et les PME développant des technologies innovantes intéressant la défense, par exemple en tirant parti du Programme des investissements d'avenir avec l'expertise de la Délégation générale pour l'armement ;
- Utiliser les nouvelles technologies (biométrie, reconnaissance comportementale et faciale...) pour lutter contre le terrorisme et faire face à la massification de la menace.
- Élaborer une loi de programmation de la sécurité intérieure incluant d'importants investissements dans les nouvelles technologies.
- Instaurer une task force digitale destinée à renouveler les pratiques de travail en terme de cybersécurité (méthodes agiles, approches prédictives...) et à accélérer l'appropriation par nos forces de sécurité et de défense des évolutions technologiques les plus récentes (unification des plateformes d'appels, équipements mobiles...).
- Faire usage de méthodes dites « Bug Bounty » destinées à encourager le report de vulnérabilités identifiées.
- Créer une Agence européenne de sécurité des systèmes informatiques – qui pourrait prendre pour modèle l'ANSSI – et favoriser une offre de systèmes techniques européens sont deux leviers à promouvoir.
- Développer une industrie de souveraineté numérique européenne. Un partenariat public-privé de cybersécurité européen vient d'être lancé : il faut le soutenir et aller plus loin pour développer une vraie base industrielle cyber en Europe.
- Renforcer la collaboration entre le secteur public et les entreprises, grandes et petites. Il convient donc de créer un nouveau partenariat entre l'État et les entreprises sous forme d'un Pacte pour la cybersécurité.
- Renforcer la « cyber diplomatie » de la France : il est nécessaire d'encourager plus fortement la coopération à l'échelle internationale, la cybercriminalité n'ayant par nature pas de frontières.
- Faire pression sur les fournisseurs d'accès à internet pour qu'ils fournissent les clés de déchiffrement des logiciels cryptés utilisés par les terroristes
- Créer un délit de consultation habituelle des sites djihadistes pour mettre fin à l'endoctrinement sur Internet.
- Diffuser un contre-discours laïc sur internet pour lutter contre la propagande
- Il est aussi essentiel de renforcer la formation des magistrats à la cybersécurité : la justice manque encore fortement de moyens humains dans ce domaine où elle est pourtant appelée à jouer un rôle majeur. Il s'agit aussi d'améliorer l'évaluation et surtout le maintien des compétences, car les méthodes d'attaque des cybercriminels évoluent à grande vitesse.
- Se doter d'une e-police mieux formée à ce type d'attaques et mieux équipée pour interagir avec les citoyens qui y font face.

Santé (14)

- Rendre les sites publics existants, comme celui de la Haute autorité de santé (HAS), qui doit jouer un rôle central, celui de l'Agence nationale de sécurité du

médicament et des produits de santé (ANSM) et celui de la Direction Générale de la Santé, beaucoup plus aisément compréhensibles par tous et interconnectés.

- Promouvoir et rendre accessible une information détaillée et fiable sur les résultats des structures de soins ainsi que sur le niveau de satisfaction des usagers et des patients eux-mêmes.
- Création d'une application mobile et plateforme d'informations du patient sur sa santé : Création d'une plateforme téléphonique et internet, associée à des applications sur smartphone, portant sur tous les problèmes de santé des Françaises sera expérimentée. Plateforme d'informations médicalement « certifiée », détaillée, claire et accessible pour les résultats des structures de soins, sur le niveau de satisfaction des usagers et des patients eux-mêmes, tout en apportant des réponses à aux questions sur les grands sujets de santé publique, sur la santé au quotidien, sur la prévention, sur leurs pathologies ou sur l'offre publique et privée de soins.
- Permettre aux Français et aux associations de patients également d'exercer un droit d'alerte simplement et sans délai, via la plateforme.
- Intégrer les nouvelles technologies et la révolution de la e-santé : la téléconsultation, la télésurveillance et la télé-expertise devront être incluses dans la nomenclature avec un financement à l'acte ou au forfait en fonction des situations.
- Faire de la France le leader européen des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle grâce aux innovations technologiques et aux services à la personne. Nous avons, en France, du retard en matière de soins à domicile. Les soins à domicile et en EHPAD pour les personnes qui y résident, devraient devenir un mode plus commun de prise en charge et chaque personne devrait pouvoir être soignée chez elle quand son état de santé le permet et si elle le souhaite. Ceci est désormais plus facile grâce aux dispositifs de télésurveillance voire de téléintervention, de téléconsultation, de domotique.
- Maintenir et développer des industries de santé fortes dans notre pays constitue une priorité nationale comme l'est un soutien plus affirmé qu'aujourd'hui à la recherche-développement de pointe et aux différentes formes de e-santé.
- Transformer l'ensemble des composantes de notre système de soins par la e-santé.
- Rendre le patient acteur de sa santé par la e-santé ; elle permet l'éducation du patient et son accompagnement, ainsi que la bonne observance de son traitement. Elle facilite la coordination des soins par la diffusion des données aux professionnels de santé ; enfin, elle permet d'adapter le traitement, de le personnaliser et de prévenir les risques cliniques. « L'e-santé rend le patient acteur de sa santé. »
- Redonner du temps médical au médecin en permettant un accès rapide à l'information, et sécurise ainsi le suivi du traitement.
- Générer de l'emploi à forte valeur ajoutée par la e-santé.
- Lever les blocages au développement de la e-santé en France pour en faire le leader européen en la matière d'ici 2022, notamment grâce aux objets connectés
- Faire de l'e-santé un levier technologique reconnu et l'intégrer pleinement dans l'organisation des soins à l'appui de leur réorganisation territoriale, du virage ambulatoire, de la valorisation de la médecine libérale et du parcours coordonné des soins.

- Permettre à l'hôpital de réaliser sa révolution numérique. C'est un beau et grand défi que nous devons relever ensemble : faire de la France le leader européen de l'e-santé à l'horizon 2022 et réussir ainsi la transition vers la médecine du XXIème siècle - prédictive, préventive, proactive et participative. Si les Françaises et les Français me font confiance, ce sera l'un des chantiers majeurs de mon quinquennat.

Agriculture (2)

- Rattraper le retard d'investissement des filières en mobilisant les crédits FEADER du « deuxième pilier » de la PAC, la garantie de la Banque publique d'investissement et les crédits du Programme d'Investissements d'Avenir
- Soutenir la recherche et les projets innovants dans ces secteurs (phytosanitaires, OGM, mais aussi dans l'optique, le numérique, etc.)

Culture (8)

- Développer les services en ligne peut être une chance pour favoriser l'accès à la culture et soutenir la diversité de la création et de son expression.
- Faire contribuer les acteurs transnationaux de l'Internet au financement de la production des contenus culturels et à la modernisation des réseaux numériques, en fiscalisant d'abord leurs activités en France.
- Défendre le droit des auteurs et des créateurs et poursuivre la lutte contre le piratage sous toutes ses formes, notamment contre les sites de streaming illégaux.
- Maintenir la HADOPI.
- Faire de la France un pays à l'initiative de la création de champions numériques culturels.
- Tirer tout le potentiel des ressources numériques, porte d'entrée d'une éducation artistique et culturelle démocratisée.
- Affirmation et la défense du rôle du droit d'auteur comme fondement d'un écosystème vertueux, le rejet de toutes atteintes portées à la protection de la propriété littéraire et artistique et par une politique active de lutte contre les distorsions de concurrence pénalisant les industries culturelles européennes.
- Exclure des biens et services culturels et audiovisuels, numériques ou non, des négociations commerciales menées par l'Europe, et en particulier le TAFTA, doit être maintenue.

Infrastructure et haut débit (7)

- Être dans le peloton de tête des pays européens, à la fois dans le déploiement et dans l'utilisation du très haut débit. La lutte contre la fracture numérique dans notre pays entre villes connectées, périphéries et campagnes délaissées est une priorité ; il faut y associer les collectivités.
- Dynamiser le pilotage et la gouvernance du Plan THD

- Création d'une Autorité de Suivi National du Très Haut Débit pilotée au plus haut niveau de l'État, qui sera mise en place rapidement avec tous les acteurs concernés, État et collectivités, régulateur, opérateurs et investisseurs. Il s'agit de passer en revue le cadre actuel du THD, l'état des déploiements et de leur commercialisation en identifiant les blocages et retards, et plus généralement de recueillir les propositions d'adaptation pour rendre le dispositif plus opérationnel, plus rapide et plus homogène selon les territoires.
- Organiser un partenariat entre collectivités locales et tous les acteurs du secteur pour dynamiser, échanger expertise et bonnes pratiques, au service de l'intérêt général.
- Effectuer un suivi particulier de la zone AMII, en révisant si nécessaire le dispositif actuel. A cette fin, un Fonds National du Numérique, composante du plan d'investissement d'avenir numérique, y contribuera au côté de sources publiques et privées dans un schéma financier maximisant les effets de levier entre fonds publics et privés.
- Travailler, en concertation avec l'Arcep, à la mise en place d'un cadre économique réellement incitatif visant à mobiliser tous les investissements disponibles dans le THD ainsi qu'à la réalisation des adaptations nécessaires de la régulation économique.
- Renforcer l'attractivité des nouveaux réseaux de fibre en vue d'inciter plus fortement les opérateurs à la migration des abonnements cuivre, par la régulation économique qui est un outil particulièrement puissant. L'objectif est que les opérateurs aient tous intérêt à proposer davantage d'abonnements en fibre à tous leurs clients, contribuant ainsi à la modernisation du pays.

Nathalie Kosciusko-Morizet

E-administration et démocratie (5)

- Renforcer les pouvoirs de sanction de la CNIL contre les entreprises qui ne respectent pas les règles de protection des données
- Porter le plafond des amendes à 4% du CA ou 20 M€, pour nous harmoniser avec nos partenaires européens.
- Créer la Chambre des citoyens, qui remplacerait le CESE, sous forme de plateforme participative, qui proposera des lois et sera obligatoirement consultée pour les projets de loi relatifs aux libertés.
- Faciliter un « droit à l'information sur les décisions publiques » pour les citoyens.
- Les lois en lien avec les libertés (numérique, sécurité, justice) devront toutes faire l'objet d'une consultation préalable de la Chambre des Citoyens

Société, social, égalité numérique et inclusion (3)

- Faciliter en cas de non-respect de la loi sur les données personnelles la mise en place d'une action collective en faveur des victimes de violations des données personnelles.
- Garantir que les entreprises qui protègent mal les données devront rendre des comptes.
- Développer l'autoproduction d'énergie. En matière d'énergie, l'autoproduction et l'autoconsommation seront développées bien au-delà de la timide ordonnance du 27 juillet 2016.

Économie, investissement et fiscalité (2)

- Les commerces doivent se transformer, et agir pour la dématérialisation des paiements et des reçus : c'est un nouveau pas vers la responsabilité.
- Faciliter le télétravail pour une organisation plus libre des citoyens et une réduction de l'impact carbone de chaque salarié.

Emploi et formation professionnelle (2)

- Création d'un unique statut de travailleur indépendant.
- Créer un revenu de base inconditionné de 470 €.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (1)

- Diffuser le numérique dans tous les enseignements.

Défense et cybersécurité (1)

- Protéger les hackers blancs et TDM

Santé (0)

Agriculture (1)

- Favoriser les circuits courts alimentaires : ils seront favorisés à travers une fiscalité incitative, un étiquetage environnemental et la mise en place de bons d'achat sociaux. Les plateformes et les magasins de producteurs dédiés aux produits issus de l'agriculture de proximité incitent également aux circuits courts

Culture (2)

- Le droit d'auteur dans son ensemble, doit continuer d'évoluer : ces dernières années de débats (parfois houleux) et d'expériences ont permis de commencer à voir émerger le système qui sera celui des années à venir. Le légal remplace l'illégal ; le streaming supplante le téléchargement. Pour la première fois depuis la crise induite par le numérique, le streaming permet une hausse des revenus dans

l'industrie musicale au premier semestre 2016. Tous nos efforts doivent être concentrés sur la valeur. Comment faire remonter la valeur créée aux artistes ? Comment compenser ce « value gap » ?

- Il faut permettre aux artistes de vivre de leurs créations avec les plateformes le plus rapidement possible.

Infrastructure et haut débit (0)

Bruno Le Maire

E-administration et démocratie (60)

- Créer des indicateurs pour analyser la gestion des SP. Cadre législatif déjà existant (objectif de transparence des données publiques...).
- Rationaliser des centres de données (« data centers »).
- Compléter le portail data.gouv.fr au regard de l'ensemble des données potentielles pouvant être fournies par l'administration : les ministères (par exemple, ceux chargés de la culture ou de la ville), les collectivités territoriales, les établissements publics et certaines entreprises publiques doivent développer la mise à disposition de leurs données.
- Le portail data.gouv.fr pourrait également être enrichi avec des données en temps réel utiles pour améliorer la qualité de service pour les usagers, sur le modèle de ce qui existe dans d'autres pays.
- Développer la transparence sur les résultats des services publics, en particulier :
- Pour les collectivités territoriales: un ensemble d'indicateurs permettant d'analyser la gestion, par exemple la capacité d'autofinancement, le nombre d'agents par habitant (avec des références par strate), le niveau des indemnités des élus, le niveau de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) et de la fiscalité professionnelle (les données disponibles sur le site alize2.finances.gouv.fr concernant la fiscalité locale permettent les comparaisons entre collectivités de même strate) ;
- Pour les établissements d'enseignement : publication des résultats anonymisés des tests effectués en sixième, du brevet des collèges et du baccalauréat, ces résultats pouvant être mis en regard de spécificités territoriales ; pour les universités : publication des taux d'employabilité de leurs différentes filières ;
- Pour les hôpitaux : publication des résultats pathologie par pathologie (nombre d'actes, qualité).
- L'objectif de transparence des données publiques sera inscrit dans la feuille de mission des directeurs d'administration centrale, en s'appuyant sur les méthodes mises au point par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), au regard notamment des enjeux d'interopérabilité, d'ergonomie ou de communication sur les usages.

- Mutualiser les achats informatiques au niveau des ministères.
- Dématérialiser les procédures en un portail unique.
- Donner accès aux données personnelles liées aux allocations sociales pour créer l'Allocation de Solidarité Unique et la carte unique d'identité sociale biométrique.
- Pour développer la culture numérique de tous les managers publics, il convient notamment de faire évoluer les enseignements des écoles formant les agents publics, en leur faisant intégrer des modules portant sur la transformation des organisations et la mobilisation des opportunités digitales. Par ailleurs, il faut garantir un niveau de maîtrise suffisant des enjeux du digital par toute personne nommée directeur d'administration centrale.
- Nourrir l'innovation par l'expérience des agents de terrain et des usagers.
- Pour intégrer la dimension numérique dans toute réforme, l'équipe de suivi du contrat présidentiel qui sera mise en place auprès du Président de la République sera particulièrement vigilante sur ces enjeux : en amont, il s'agira de vérifier que les propositions des administrations intègrent bien une analyse approfondie des aspects numériques (aucun nouvel « outil administratif » ne sera nécessaire à cette fin, dans la mesure où les réformes doivent déjà faire l'objet d'études d'impact) ; en aval, il s'agira de vérifier la mise en œuvre rigoureuse des engagements, en s'assurant que les décisions organisationnelles ou opérationnelles sont prises pour éviter tout blocage dans la conduite des projets à dimension numérique, tout particulièrement pour les projets transversaux mobilisant plusieurs administrations. Les consultants extérieurs, s'ils sont utiles, ne peuvent se substituer au décideur public, qui doit assumer totalement son rôle de maître d'ouvrage.
- Réinventer le service public de manière systématique, à la fois pour ce qui concerne la relation avec les usagers (« front office ») et les processus et outils de gestion des administrations (« back office »).
- Pour engager une démarche systématique de réinvention du service public en utilisant le levier numérique, cette exigence devra explicitement figurer dans la feuille de mission de chaque directeur d'administration centrale avec des objectifs annuels. Le système de promotion et de reconnaissance des cadres dirigeants doit intégrer leur capacité à définir et à mettre en œuvre des actions de transformation de leur administration.
- Numériser la gestion des ressources humaines, en centralisant la gestion de l'environnement de travail, dématérialisant les bulletins de paie et en développant le télétravail et les formations en ligne.
- Partager les informations entre administrations. Il faut rendre effectif le « stockons-le une fois », qui implique de lever les barrières juridiques à l'échange d'informations entre les administrations et à poser le principe de la donnée de référence (une administration collectant, stockant et diffusant l'information aux autres).
- Utiliser davantage les logiciels libres dans les administrations publiques, en particulier les collectivités.
- Numériser la relation avec le contribuable. Elle permet de réduire le taux d'intervention des administrations.

- Numériser la relation avec les usagers en faisant du site service-public.fr le portail unique d'accès aux administrations (il n'est utilisé que par un adulte sur cinq aujourd'hui).
- Dématérialiser les procédures de marchés publics.
- La conduite de ces changements nécessitera une attention extrême aux agents publics qui, à terme, seront les premiers bénéficiaires d'une administration plus efficace et donc plus reconnue. Dans la phase de mise en œuvre, il conviendra de les accompagner et de réaliser un intense travail de pédagogie et de communication en nous appuyant sur la structure RH dont nous proposons l'émergence
- Pour une meilleure détection des fraudes, cibler les contrôles à l'aide du data mining : s'appuyer sur les nouvelles technologies issues du big data et les techniques de data mining. Notre priorité doit être non pas de multiplier mais de mieux cibler les contrôles. C'est ce que permettent le big data (stockage et accès rapide et en masse de données) et le data mining (traitement structuré et analytique des données disponibles) en identifiant en amont les fraudes significatives. Le croisement de données différentes (professionnelles, patrimoniales, fiscales) donne aux administrations une vision complète de chaque situation fiscale. Il a fait la preuve de son efficacité à l'étranger, que ce soit en Irlande, au Royaume-Uni, en Espagne ou en Belgique. L'usage de ces technologies a amélioré la prévention (détecter en amont les risques de fraude), la détection (mieux sélectionner les cas à auditer) et l'efficacité des contrôles (gains de temps et d'efficacité). Ainsi, en Irlande, 75 % des risques de fraude mis en évidence par l'analyse en amont ont été confirmés lors du contrôle. En France, nous devons désormais dépasser le stade expérimental, grâce aux 6 leviers suivants :
- Passer d'une logique administrative à une logique de projet en s'appuyant sur des compétences issues du privé qui est familier de ces nouvelles approches, pour déployer des outils informatiques adaptés. La cellule de la DGFIP établie en juillet 2013 n'a pas encore obtenu de résultats tangibles et ne compte que neuf agents à ce jour. Elle doit être renforcée pour que la DGFIP soit le maître d'ouvrage du déploiement du data mining sur les aspects fiscaux.
- L'Etat doit se doter de cursus de formation adaptés pour ses futurs agents afin de disposer d'experts dans ces domaines technologiques, et combler son retard par rapport au privé.
- Mettre les systèmes de traitement créés à l'épreuve de l'expertise privée. Par exemple, les solutions logicielles utilisées par la mission « requête et valorisation » de la DGFIP ont été créées purement en interne sans utiliser l'expertise des entreprises du secteur (la Belgique a recouru aux compétences de SAS ; le Royaume-Uni a fait appel à BAE Systems ; des acteurs français comme Thalès, ainsi que de nombreuses start-ups développent également des solutions ad hoc).
- Veiller à ce que les données fiscales soient bien croisées avec les données professionnelles, bancaires, géographiques en suivant l'exemple du support italien Redittometro qui est fondé sur l'interconnexion avec des réseaux bancaires mais aussi des fichiers sociaux.
- Veiller à ce que le data mining soit conforme à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. La lutte contre la fraude est en effet un objectif à valeur constitutionnelle (au titre de l'égalité devant l'impôt), au même titre que la protection des libertés. Cela implique néanmoins de contrôler strictement l'accès

aux fichiers nominatifs ainsi constitués et de garantir une intervention humaine à chaque étape du processus de sanction (sur le sujet de la loi informatique et libertés).

- Veiller à ce que ces méthodes soient également employées contre la fraude sociale par tous les acteurs. L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) doit s'engager davantage dans l'utilisation de ces nouvelles techniques de détection.
- Pour une efficacité accrue des contrôles, le partage de l'information est indispensable : Un meilleur partage d'information entre administrations et avec nos partenaires étrangers s'impose. La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a signé un protocole de coopération en 2011 avec la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et coopère avec Tracfin depuis 2009. Mais l'accès réciproque à leurs bases de données n'est pas assuré.
- Organiser la centralisation et le partage des données au sein de l'administration : contre la fraude fiscale, la DGFIP et la DGDDI doivent accéder à leurs bases de données respectives et ces données doivent également pouvoir être analysées et croisées plus facilement qu'aujourd'hui.
- Permettre aux agents des URSSAF de pouvoir exploiter les procès-verbaux de travail illégal établis par les autres administrations (soit 75 % des procès-verbaux) pour constater et sanctionner la fraude.
- Lutter contre la fraude à la TVA au niveau de l'Union Européenne et des Etats membres pour partager l'information. Au niveau international, la fin progressive du secret fiscal est également pour nous une opportunité à saisir. Le partage d'information avec les administrations d'autres Etats-membres doit être plus systématique.
- Rechercher la coopération d'acteurs extérieurs comme les autorités de contrôle des professionnels (avocats, notaires, etc.).
- Contre la fraude fiscale, une action mieux pilotée et plus ciblée s'impose en confiant aux DIRCOFI le pilotage des unités de contrôle fiscal local. Pour la lutte contre la TVA, une Task Force capable d'agir dans les 8 à 15 jours, en mobilisant les services de l'Etat concernés, doit prendre désormais une dimension opérationnelle car la rapidité d'intervention est un élément clé dans les carrousels de TVA en Europe. Il est aussi souhaitable de créer un dossier unique de contrôle regroupant les informations relatives au contrôle et au recouvrement, et en harmonisant les procédures.
- Les pouvoirs d'investigation des organismes sociaux doivent être alignés sur ceux des services du Trésor (élargir le périmètre de la loi du 6 décembre 2013 de lutte contre la fraude fiscale) afin de renforcer les moyens d'inspection de l'URSSAF
- Changer de dimension pour développer le principe d'Etat plateforme. L'Etat plateforme vise l'émergence de nouveaux services publics numériques. Des services résultant d'une meilleure circulation des données entre les administrations, et entièrement placés sous le contrôle des usagers. Pour cela, nous souhaitons :
- Centrer les réflexions sur l'utilisateur sans a priori : une nouvelle approche plaçant les territoires et les citoyens au cœur des préoccupations pour construire un service public renouvelé en s'affranchissant des structures existantes et penser l'offre à partir des besoins exprimés par les citoyens.
- Intégrer la transformation digitale et l'innovation publique : les outils numériques offrent un potentiel important de transformation des services publics notamment

: raccourcissement de la chaîne de production en allégeant le nombre d'intermédiaires entre l'usager et l'administration / simplification et facilitation d'accès des services publics aux usagers / intégration de la transformation des usages et des attentes impliquées par la révolution numérique.

- Repenser le rôle du citoyen et des autres acteurs dans la délivrance des services publics : la prise en compte de la volonté de participer à la production des services publics qui émerge au sein de la société civile passe par une consultation appuyée des associations citoyennes et un recensement des besoins essentiels des usagers.
- Faire de la France un hub européen pour le dépôt des données CNIL : l'entrepreneur n'aurait plus qu'à déposer à la CNIL française et celle-ci se chargerait de déposer dans les 28 autres CNIL, et donc réciproquement avec les homologues de la CNIL dans les autres Etats membres. La CNIL française, avec son rôle a priori, doit devenir facilement accessible aux entreprises étrangères, et ainsi favoriser leur installation (système de rescrit pour les entreprises étrangères voulant s'installer en France).
- Prôner une harmonisation européenne des CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
- Ouvrir l'accès aux données publiques.
- Ouvrir aux organismes versant des prestations sociales un accès continu aux données pour lutter contre la fraude sociale.
- En France, faire des parlementaires présents au Conseil de la CNIL des promoteurs d'une CNIL plus accueillante pour les entrepreneurs étrangers ou exerçant dans toute l'Europe. En conséquence, consacrer une partie du budget de la CNIL au recrutement d'équipes multiculturelles pouvant faire l'interface avec les entrepreneurs étrangers souhaitant proposer une offre en France.
- A l'échelle de l'Union, chercher à obtenir une révision ciblée du règlement européen sur la protection des données adopté le 27 avril 2016 afin de favoriser l'harmonisation des pratiques des CNIL
- Organiser un référendum au second tour des élections législatives, le 18 juin 2017, sur le renouvellement de la classe politique : confirmation de la fin du cumul des mandats, limitation du nombre de mandats nationaux dans le temps, réduction du nombre de députés et de sénateurs, obligation de démission de la fonction publique pour les hauts fonctionnaires élus, obligation de transparence sur son casier judiciaire pour tout candidat à une élection locale ou nationale, voilà ce que vous aurez à trancher. Ce référendum sera le point de départ de la restauration de la crédibilité politique dans notre démocratie.
- Mettre en place des « amendements citoyens » : librement déposés sur une plateforme collaborative, en première lecture avant examen en séance publique, puis portés par les parlementaires eux-mêmes ou discutés d'office s'ils recueillent au moins 500 000 cosignataires.
- Saisir les opportunités de la « blockchain » pour introduire, par exemple, les votes électroniques dans le cadre des référendums d'initiatives locales.
- Améliorer le dialogue entre les porteurs de projets d'énergies renouvelables et les administrations : en dématérialisant les procédures d'instruction.
- Devenir le laboratoire européen des nouveaux usages et pratiques en offrant un cadre d'initiative et en lançant un programme substantiel d'expérimentations dans

le domaine public afin d'accélérer l'émergence d'acteurs français et favoriser la croissance rapide de l'écosystème actuel (communauté Bitcoin, startup, etc.)

- Bâtir un cadre juridique, éthique et politique spécifique à cet environnement afin d'en maîtriser les évolutions qui ne sont à ce jour que partiellement connues et réfléchir aux implications sur nos concitoyens, aujourd'hui trop souvent oubliés : qui va bénéficier de cette technologie ? Qui y aura accès ? Quelles règles ? La blockchain favorisera-t-elle l'émergence d'une société plus juste, ou renforcera-t-elle les écarts entre ceux qui ont accès aux informations et ceux qui ne l'ont pas ? Quels impacts politiques sur la gestion / autogestion de la société ?
- Définir et exécuter un plan de communication à destination de tous les acteurs économiques et des citoyens : organisation annuelle d'un ou plusieurs événements majeurs (du type web summit), initiés par les plus hautes instances de l'Etat pour démontrer l'intérêt du pays mais regroupant tous les types d'acteurs (y compris ceux issus des communautés alternatives).
- Confier au Conseil National du Numérique (CNN) le soin de rassembler toutes les sensibilités de l'écosystème, ainsi que les acteurs européens, pour en anticiper les conséquences. Le gouvernement missionnera le CNN pour qu'il conduise une réflexion sur la Blockchain en matière de droit et de souveraineté, en prenant en compte les enjeux scientifiques et éthiques. La finalité étant de suggérer une définition légale au Parlement. Il devra notamment préciser quelles sont les blockchains qui ont vocation à être publiques.
- Définir un programme d'appels à projets publics « blockchain » plus ou moins structurants couvrant plusieurs ministères clés avec pour objectifs d'optimiser la fiabilité des informations et de réduire les coûts en s'appuyant sur des startups et des acteurs industriels nationaux. Ainsi, on pourrait proposer un système de votes électroniques (par exemple dans le cadre des référendums d'initiatives locales), la refonte du cadastre, la distribution d'allocations de type RSA, la refonte du registre du mobilier national, un protocole permettant de générer des crypto-monnaies locales ou spécifiques, la refonte de l'état civil... On pourra s'appuyer sur les travaux en cours sous l'égide de la Caisse des dépôts.
- Créer une carte unique d'identité sociale biométrique
- Imposer des procédures numériques pour les gendarmes et les policiers.
- Mettre en place une chaîne sécurisée de télétransmission des procédures judiciaires.
- Moderniser l'institution judiciaire
- Renforcer les équipes informatiques du Secrétariat général du ministère de la justice.
- Renforcer la signature électronique des magistrats et des greffiers.
- Développer la télé-saisie par le justiciable, l'avocat ou l'huissier.
- Passer en 5 années maximum à la dématérialisation complète.
- Consolider la stratégie de modernisation de la chaîne civile : rendre la dématérialisation des échanges obligatoire pour tous les niveaux d'instance.
- Fixer les impératifs d'évaluation et de rentabilité dès la phase de conduite du projet.
Recourir aux nouvelles technologies pour dématérialiser les convocations et les notifications des décisions de justice.

- Accélérer la numérisation des processus, de la gestion et des organisations.
- Le big data pour lutter contre la fraude : Ouvrir aux organismes versant des prestations sociales un accès continu aux données pour lutter contre la fraude sociale : Ouvrir une habilitation générale d'accès à l'ensemble des référentiels de sécurité sociale et données fiscales aux organismes prestataires et collectivités. Automatiser au maximum la transmission de données issues des opérateurs pour le calcul d'un droit plutôt que de solliciter l'allocataire. Ex : transmission en continu des données de revenus par le fisc aux caisses d'allocations familiales.

Société, égalité numérique et inclusion (2)

- Participer au financement de la recherche pour le stockage mobile et le développement des véhicules électriques et autonomes, en fléchant une part du programme des investissements d'avenir (PAI) vers le stockage mobile ;
- Utiliser les potentialités d'un régime de protection des données au niveau de l'UE

Économie, investissement et fiscalité (18)

- Pour conquérir le leadership européen en matière de numérique, et en capitalisant sur ses atouts, la France peut faire de l'Europe du numérique un territoire de conquête et devenir la championne du numérique sur le continent. La constitution de cet espace numérique européen permettrait de viser l'équilibre avec le marché américain aujourd'hui hégémonique.
- Faire tomber les barrières réglementaires (réglementation en matière de protection des données personnelles ainsi que la réglementation en matière de financement) qui empêchent les entreprises françaises de conquérir des parts de marché en Europe
- Clarifier et harmoniser les règles en matière de crowdfunding et accélérer la dynamique du financement participatif
- Créer une plateforme numérique recensant les délais moyens de paiement des entreprises publiques et privées pour mieux faire respecter les délais de paiement.
- Simplifier les démarches et accompagner les starts-up pour rétablir l'équilibre avec les GAFAs.
- Augmenter le crédit d'impôt pour les investissements directs dans les PME innovantes et simplifierons encore l'accès au crowdfunding et aux prêts inter-entreprises
- Permettre à des fonds éligibles à l'assurance-vie d'investir dans des plateformes labellisées de crowdfunding (label « Plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises »)
- Réformer profondément le marché du travail pour simplifier les relations sociales et refaire confiance aux acteurs de terrain.
- Développer les énergies renouvelables et autoconsommation : L'autoconsommation encourage le développement de technologies innovantes (stockage, domotique, gestion intelligente de la consommation, etc.) et mobilise

des technologies et des savoir-faire dans le numérique et le « big data ». C'est un marché potentiel pour les start-ups françaises du numérique.

- Sur le modèle de l'Enterprise Investment Scheme britannique, nous augmenterons le crédit d'impôt pour les investissements directs dans les PME innovantes et simplifierons encore l'accès au crowdfunding et aux prêts inter-entreprises.
- Redonner aux entreprises françaises un cadre plus simple, plus souple pour leur permettre d'être plus performantes et compétitives.
- Faciliter les installations d'entreprises et l'auto-entrepreneuriat en levant les barrières administratives inutiles. Nous accélérerons les chantiers de simplification des normes et réduction du formalisme administratif
- Garantir un niveau de protection sociale digne de ce nom pour les indépendants en traitant les problèmes opérationnels lourds du RSI et en proposant aux indépendants une liberté d'affiliation avec le régime général de la sécurité sociale
- Supprimer le principe de précaution de la constitution : Redonner l'esprit de conquête aux français, nous inscrirons un « Principe d'innovation » dans la Constitution. Ce principe vise à donner la primauté à l'innovation sur la protection, à la conquête sur la défense. Ainsi tous les développements scientifiques et techniques seront autorisés a priori, et ne seront suspendus qu'en cas de démonstration réelle et sérieuse des risques de dommages à l'environnement et à l'homme.
- Favoriser l'implantation des start-ups européennes en France. Pour rattraper son retard, la France peut s'appuyer sur des atouts puissants comme les formations scientifiques de haut niveau, le dynamisme du secteur des objets connectés, le dynamisme de ses start-ups, mais elle doit devenir attractive pour les entreprises du numérique, en simplifiant les démarches et en les accompagnant plutôt qu'en leur imposant des contraintes.
- Financement participatif : Chercher dans un premier temps à convaincre nos principaux partenaires européens (Allemagne en tête) puis s'accorder sur une position commune qui permettrait l'harmonisation des règles européennes sur le crowdfunding / crowdlending et soumettre le document à la Commission (en essayant d'y adjoindre le maximum d'Etats membres).
- Développer le « passeport européen » pour les plateformes de financement participatif afin de leur permettre une reconnaissance dans chaque Etat membre
- Mettre en place un cadre technologique et scientifique de façon à démultiplier la capacité de nos scientifiques et industriels et développer de nouveaux protocoles de blockchain pour s'assurer un leadership technologique ;

Emploi et formation professionnelle (5)

- Adapter le marché de l'emploi à la transition numérique.
- Sécuriser l'émergence du travail indépendant et collaboratif
- Créer le E-Contrat pour simplifier la gestion administrative de la paie et des déclarations sociales sur les premiers salariés. L'adaptation et les développements nécessaires de l'outil Internet seront à la charge du Centre National Titre Emploi Service Entreprise qui dépend des URSSAF.

- Pour renforcer la place des femmes dans le secteur économique et social : Le développement du télétravail ce qui sera facilité par l'engagement de déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire national d'ici 2025.
- Initier une refonte complète de la formation professionnelle en rapprochant là encore les besoins des entreprises avec la formation continue des salariés et des chômeurs.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (8)

- Former les enseignants : Création d'une académie numérique : support des formations continues et confiée au CNED.
- Numérisation des copies
- Conserver trois lycées de la défense (un par armée) au profit exclusif des familles de militaire au titre de l'aide à la famille : 3 lycées seraient convertis en écoles professionnelles militaires et dispenseraient des formations professionnelles dans les domaines notamment des systèmes électroniques, numériques...
- Encourager le développement de filières universitaires d'excellence sur la blockchain.
- Concentrer les efforts sur les SATT, qui doivent davantage concentrer les initiatives
Faire un acte II de l'autonomie des universités.
- Filières universitaires : dès 2017, bâtir une stratégie de développement des enseignements liés à la blockchain avec la Conférence des Présidents d'Université, le Ministère de l'Enseignement supérieur et le Ministère en charge du Numérique
- Renforcer l'appui à la recherche et à l'innovation française.
- Accroître les passerelles encore étroites entre la Recherche Publique et la recherche privée. Nous aiderons nos PME à s'engager dans la conquête de nouveaux marchés internationaux.

Défense et cybersécurité (1)

- Autorisation de la fermeture administrative des cybercafés où des sites djihadistes ont été consultés si ces faits sont récurrents, des commerces de proximité où ont eu lieu des rencontres entre radicalisés.

Santé (18)

- Mettre en circulation de la nouvelle version du Dossier Médical Personnel fin 2016.
- Accélérer le développement de la télémédecine et la numérisation.
- Donner des perspectives réelles aux expérimentations de soins via la télémédecine et la télésanté : bâtir des financements pérennes pour les expérimentations relatives à la télémédecine lancées à l'occasion de la LFSS 2014 (Loi de Financement de la Sécurité Sociale).

- Mettre en place des relais de santé secondaires dotés de capacités en télémedecine : l'installation de ces relais de santé peut se faire sur la base des dispositifs existants. Chaque ARS (Agence Régionale de Santé) a déjà construit des expérimentations numériques. Nous mènerons un audit de 3 mois pour identifier toutes les expérimentations (environ 2300) et une phase de mise en place dans les 3 mois suivants. Ces missions seraient confiées aux personnels des ARS. D'un point de vue technologique, le seul besoin de ces relais est la présence d'une ligne à haut débit et de deux postes de télévision. Chronologiquement, le plan devrait commencer par les zones les plus éloignées quant à l'accès aux soins.
- Faire évoluer les métiers et alléger les charges bureaucratiques qui pèsent sur les professionnels de santé : création de plateformes de prise de rendez-vous, téléconsultations, préparation des rendez-vous aux urgences.
- Construire de nouveaux parcours de soins intégrant le digital, notamment dans le cadre ville-hôpital et surtout de la mise en place des GHT : nécessité de prioriser les pathologies chroniques les plus usuelles : diabète, cardiopathies, cancer ...
- Assurer un usage opérationnel des données de santé : élaborer une doctrine (captation, utilisation, partage, qualité, partenariats scientifiques, etc.) dont l'éthique s'impose à tous qui permettra l'optimisation des parcours de soin.
- Rendre interopérables les logiciels de gestion des structures ;
- Assouplir le cadre de déploiement des objets médicaux à l'image des actions en cours à la FDA (Agence américaine des produits alimentaires et médicaux) puis par la suite valoriser une approche européenne de ce déploiement
- Reprendre les propositions de la Cour des comptes de mars 2016 afin d'ouvrir les données de santé du Système National des Données de Santé (SNDS). Il conviendra d'être très vigilant quant aux choix des partenaires disposant de capacités algorithmiques, et contrôler leur action
- Confier au Comité stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF) le pilotage du déploiement opérationnel de notre plan e-santé . Sa mission serait d'une part d'aider à lever les obstacles réglementaires et organisationnels et d'autre part de choisir des territoires pilotes pour expérimenter, étape par étape, le déploiement en cours.
- Créer un guichet unique chargé de simplifier les démarches d'accès aux droits qui nécessite de collecter un nombre important de données personnelles sensibles. Il faut donc débloquer l'accès à ces données en accordant l'autorisation aux administrations compétentes de les saisir dans un fichier commun.
- Créer une « base de données patients nationale » (à l'instar des bases américaines, britanniques ou canadiennes), afin de pouvoir disposer en France des bases de données épidémiologiques avec une cartographie du territoire. La gestion de cette base serait gérée par les CHU conjointement.
- Favoriser un financement au projet, à l'interconnexion des initiatives publiques et privées en matière de recherche et d'innovation en santé.
- Mieux exporter le savoir-faire, les produits et services français à l'international, gage de nouveaux débouchés économiques pour notre pays, de rayonnement scientifique et d'attractivité. En effet, si l'industrie pharmaceutique française occupe une place de choix avec des leaders mondiaux, la France a pris un retard préjudiciable dans le secteur des nouvelles technologies pour la santé, au

moment même où les innovations en santé concentrent partout dans le monde les investissements et sont appelées à jouer un rôle majeur dans la croissance de demain.

- Améliorer la formation continue des médecins (séminaires, colloques, billets de transports, nuitées d'hôtel etc.) par un financement public comme pour l'ensemble des agents publics afin de faciliter la vie scientifique des acteurs de la recherche.
- Coordination des territoires : Grâce au développement des nouveaux outils du numérique au partage d'informations, les collaborations intra-professionnelles vont pouvoir se renforcer et la notion d'équipe de santé de territoire prendra tout son sens. Nous conduirons une politique qui fera du travail en équipe, au plus près du terrain, la ligne directrice de l'évolution de l'exercice médical. Il s'agira de permettre aux médecins de coordonner leurs pratiques pour mieux prendre en charge les patients, de leur permettre d'échanger avec les autres professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, biologistes, etc.) mais également de renforcer la coordination entre la ville et l'hôpital, grâce à des GHT dans lesquels les professionnels libéraux auront toute leur place.
- Généraliser la distribution de services de soins via la télémédecine et la télésanté : par des relais secondaires dotés de capacités en télémédecine.

Agriculture (7)

- Créer une plateforme des données agricoles françaises (Open Data) : L'agriculture produit de plus en plus de données (enregistrement des pratiques, traçabilité, etc.). Le phénomène s'accroît avec l'internet des objets, et le développement des capteurs. Les données sont créatrices de valeur : économiques, environnementales et sociétales. Les agriculteurs, producteurs de ces données, doivent en être les premiers bénéficiaires. L'un des enjeux de la valorisation de ce Big Data agricole est de décupler la pertinence des prédictions, en apportant des recommandations qui ne s'appuient plus sur de l'expérimental, mais sur une réalité statistique. Ce bouleversement est déjà engagé dans le domaine de la santé et largement présent dans la finance, mais peine à décoller en agriculture : de meilleures prédictions pour de meilleures décisions, pour plus de production, plus de marges et moins d'intrants (Ecophyto). Seule une base nationale exhaustive et ouverte des données agricoles permettra le développement d'applications innovantes. Ministère de l'Agriculture en assurera la maîtrise d'ouvrage et s'appuiera sur les Comités régionaux du numérique pour définir et faire évoluer son contenu. Le pilotage par le Ministère garantira que les agriculteurs seront les premiers bénéficiaires de la valorisation des données qu'ils produisent.
- Création comité régional du numérique agricole : instance d'échanges pilotés par les chambres régionales d'agriculture : Ce comité aura pour objectif la recherche, la valorisation et la diffusion des innovations pour accompagner l'expérimentation des solutions innovantes à l'échelle des territoires en : Valorisant ce que font les pionniers pour une diffusion à plus grande échelle / Démontrant l'intérêt des innovations par l'usage, seul moyen pour que les agriculteurs se les approprient. Les Chambres régionales d'agriculture en assureront le pilotage. Ce comité sera

une instance d'échanges, de concertation et de coordination entre les organismes agricoles, les acteurs du numérique, et les groupements d'agriculteurs.

- Former des agriculteurs aux nouvelles technologies : Il ne s'agit pas de vouloir transformer tous les agriculteurs en « agri-geek », mais on constate trop souvent sur le terrain que beaucoup d'agriculteurs ne sont pas « à l'aise » avec les nouvelles technologies. Le phénomène n'est pas seulement générationnel, il est aussi culturel. La formation doit ainsi permettre de réconcilier les agriculteurs avec les nouvelles technologies. Plus généralement elle doit aussi participer tout au long du cursus à changer les mentalités. Les programmes de formation initiale devront intégrer des modules sur les enjeux et usages du numérique. Les organismes de formation continue en lien avec les futurs comités régionaux du numérique devront proposer plus de formations liées à l'usage du numérique dans les exploitations et adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- Favoriser l'agriculture de précision : miser sur les innovations numériques : Les innovations technologiques liées au numérique permettent de réduire l'impact sur l'environnement. La modulation de dose qui permet d'appliquer la bonne dose au bon endroit doit être favorisée et encouragée. Participer financièrement au surcoût engendré par l'utilisation de services comme Farmstar (Parcelles vues du ciel), Defisol (Agriculture de précision) ou encore le drone. Ces outils d'aide à la décision permettent de définir la variabilité des besoins des plantes au sein d'une même parcelle. Un fonds « agriculture de précision » sera mis en place, abondé paritairement par voie de conventions Etats-Régions pour garantir l'intégration de la modulation de dose.
- Valoriser les produits de terroir et les circuits-courts en renforçant le développement du label « Bienvenue à la ferme » porté par les Chambres d'agriculture, en améliorant la fluidité des échanges en circuit-court notamment en déployant des portages innovants : Les plateformes existantes de mise en relation simple, directe et instantanée (B to B 2.0), entre fournisseurs locaux et acheteurs publics, entre céréaliers et courtiers représentent les nouvelles formes de la vente de produits agro-industriels. Outils simplifiés dans le respect des normes des marchés, ils sont autant de nouveaux débouchés pour les producteurs. Au-delà d'une mise en relation directe, ces plateformes d'échanges naissent avec la vocation de durabilité. C'est le cas du réseau « Bienvenue à la ferme » composé de près de 6 500 agriculteurs adhérents. Ce réseau est organisé autour de relais régionaux et départementaux qui conseillent les agriculteurs dans leur activité, garantissent la qualité des produits, aident à l'installation et assurent la promotion de la marque. Il est complété par un service des Chambres d'agriculture qui a pour objectif le développement de la marque, des partenariats, de la communication et des relais, l'objectif étant de « Vivre la campagne de plus près ».
- Soutenir l'agriculture innovante et qualitative en favorisant l'agriculture bio et le développement des labels « AOC et AOP » (appellation d'origine contrôlée et appellation d'origine protégée). Ces labels ont des règles d'élaboration strictes inscrites dans un cahier des charges. Elles font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). En raison de la difficulté de montage de dossiers toujours complexes, beaucoup de territoires n'ont pas de produits sous label pour

leurs différents terroirs alors qu'ils disposent de productions intéressantes qui pourraient être considérablement valorisées.

- Réformer l'application de la loi « informatique et liberté » afin de permettre la collecte de ces données par la CCMSA, afin d'affiner ces statistiques et mieux cibler les causes, notamment en élargissant l'article 56 de la loi pour la République Numérique. Cet assouplissement pourrait aussi être utilisé afin de réformer l'accès aux données de la MSA dans le cadre d'une politique coordonnée de prévention du suicide des agriculteurs

Culture (10)

- Mettre à contribution l'ensemble des acteurs numériques (GAFA) et responsabiliser juridiquement les plateformes.
- Poursuivre la lutte contre la fraude et le piratage en réformant HADOPI
- Imposer aux plateformes en ligne un quota de 50% d'oeuvres européennes et au moins 30% d'oeuvres en langue française
- Créer un système de crowdfunding pour financer l'entretien du patrimoine.
- Mener un plan de numérisation des collections : Le coût du « Plan Patrimoine » s'élève sur l'ensemble du quinquennat à 257 M€. La mesure « plan de numérisation » pourra être autofinancée par une mobilisation accrue des moyens actuellement alloués par les établissements publics et le ministère mais sans coordination ni politique globale. Des soutiens financiers européens ou privés seront également recherchés.
- L'encouragement au financement participatif (« crowdfunding »), permettant à chaque citoyen de financer cette reconquête du patrimoine via des déductions d'impôts.
- Imposer aux acteurs étrangers délinéarisés les mêmes obligations que les acteurs nationaux : Netflix et Amazon doivent également financer la création
- En matière de production : soumettre les services par abonnement à des obligations de contribution à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes, d'une part, et d'expression originale française, d'autre part, de 30 % et 25%.
- En matière fiscale : veiller à ce que tous les acteurs soient soumis aux mêmes obligations fiscales, où que soient les sièges sociaux des pays de diffusion.
- Mettre en place un vaste programme de mutualisation et de recherche de synergies entre France Télévisions, Radio France et France Médias Monde au moyen d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens. Une nouvelle gouvernance, respectant les équilibres actuels et convoquant toutes les entités publiques, sera mise en place afin de permettre la coordination des différentes entités.

Infrastructure et haut débit (7)

- Se doter d'infrastructures efficaces : nous donnerons accès à la fibre dans tous les territoires d'ici à 2025

- La transformation numérique conduit toutefois le volume de données, publiques comme privées, transportées par les réseaux haut débit actuels (cuivre/câble) à augmenter de façon exponentielle.
- Dans ces conditions, le développement d'une infrastructure à Très Haut Débit (THD), permettant à l'ensemble des acteurs, y compris dans les territoires les plus reculés, de bénéficier de cette mutation numérique, doit être considéré comme une priorité.
- Proposer un plan « Fibre Optique Pour Tous » (« FOPT ») ayant pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire en THD à l'horizon 2025, dont 95 % en fibre optique et 5 % en technologies alternatives (montée en débit – VDSL2 / satellite).
- Réévaluer la part de l'initiative privée en élargissant le périmètre actuel des zones « conventionnées », en redéfinissant le périmètre des initiatives privées entre les opérateurs dans les zones « moins denses » et en le conditionnant à des engagements de calendrier fermes pour le déploiement, notamment dans les zones prioritaires, là où cela est faisable ;
- Accélérer le déploiement des réseaux d'initiatives publiques, en privilégiant la fibre, via : la concentration, au sein du nouveau périmètre des zones non conventionnées, des 3 Md€ de dotations de l'État ; la communication sur les initiatives récentes des régions Bretagne et Alsace (modèle Rosace) pour que les départements volontaires se regroupent au niveau régional et puissent bénéficier de l'aide de fonds d'investissements (fonds « Marguerite » de la Banque Européenne d'Investissement et fonds d'infrastructures privés). Le regroupement au niveau régional doit permettre de diminuer la part à charge résiduelle pour les collectivités territoriales, et, d'autre part, de réduire le nombre de dossiers à instruire par l'Agence du Numérique ; l'abaissement du seuil de participation financière minimale des collectivités locales qui initient un RIP, fixé à 33 % dans le plan FTTHD actuel.
- Créer une extension, ANRURALE, à l'actuelle ANRU : rattachées aux services du Premier Ministre et établir un lien fort entre tous les acteurs du territoire pour renforcer la couverture mobile et la fibre.

Jean-Frédéric Poisson

E-administration et démocratie (0)

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (2)

- Réguler la nouvelle économie
- Établir au niveau européen une stratégie numérique afin de tirer profit de ce secteur et protéger les Européens (aussi bien sur le plan économique que sur le plan des libertés individuelles) de la toute-puissance des GAFA

Emploi et formation professionnelle (1)

- Poser le principe du travailleur, quel que soit son statut : les droits et devoirs sont attachés à la personne et non au statut : droit à un socle de protection sociale mais avec l'obligation parallèle de financer ce socle.

Éducation, enseignement supérieur et recherche (0)

Défense et cybersécurité (0)

Santé (1)

- Faire de la télémédecine un outil de lutte contre la désertification médicale.

Agriculture (0)

Culture (0)

Infrastructure et haut débit (0)

Nicolas Sarkozy

E-administration et démocratie (4)

- Confier à un membre du gouvernement la mission de prospective, de pilotage et de coordination de la politique de l'internet et du numérique. Chef de file, il disposera des moyens politiques et financiers nécessaires à sa mission et représentera la France dans les négociations européennes et internationales sur le sujet.
- Moderniser la CNIL : membres auditionnés publiquement par le Parlement, augmentation du financement pour garantir son indépendance.
- Renforcer les moyens de défense de la vie privée face aux agressions numériques.
- Installer un forum de concertation permanente doté de la plus large représentation possible. Sous peine de nullité, son avis sera nécessaire avant tout projet de réglementation numérique et il appartiendra au Parlement de prendre ses responsabilités en fonction de ces avis. C'est là aussi que se prépareront les positions françaises à défendre dans les débats européens et internationaux auxquels ses experts pourront participer.

Société, égalité numérique et inclusion (0)

Économie, investissement et fiscalité (4)

- Réformer l'imposition qui pèse sur le travail et les entreprises. Les revenus tirés d'une activité numérique personnelle seront exonérés de charges sociales et fiscales dans une limite à définir.
- Création d'un statut simplifié de micro-entreprise numérique.
- Reconnaître comme priorité des filières d'excellence telles que l'industrie logicielle, quel que soit son modèle de développement, ou l'industrie du jeu vidéo.
- Réserver une partie des marchés publics et des crédits publics de recherche sera réservée aux PME.

Emploi et formation professionnelle (4)

- Création d'un contrat de travail unique.
- Doubler le nombre de télétravailleurs.
- Réviser les programmes et référentiels.
- Engager une politique adaptée aux besoins de ceux qui ont du mal à franchir le pas du numérique (séniors...).

Éducation, enseignement supérieur et recherche (3)

- Garantir 100% des écoles connectées en haut débit et 100% des universités en WiFi.
- Changer les nomenclatures des formations et des métiers pour qu'elles correspondent mieux aux réalités des professions de l'internet et du numérique et prennent en compte les multiples spécialités qu'elles recouvrent.
- Création d'incubateurs d'entreprises dans les universités.

Défense et cybersécurité (1)

- Mettre la sécurité des systèmes d'information comme un sujet prioritaire des politiques publiques.

Santé (2)

- Améliorer la prévention avec les objets connectés, pour le quotidien ou le suivi en continu de la glycémie du diabétique sur un smartphone).
- Remettre les industries de santé au cœur de la relance d'ambitieuses politiques d'innovation médicale

Agriculture (0)

Culture (5)

- Soutenir un festival des arts numériques.
- Faire contribuer les acteurs numériques transnationaux (GAFA) au financement de la production de contenus culturels.
- Numérisation du patrimoine français muséal, monumental et écrit et procéder à sa mise en ligne sur un portail unique des données culturelles publiques numérisées. –
- Mener politique volontariste de soutien à la création, la production et la diffusion de contenus en ligne.
- Faire de l'interopérabilité une priorité industrielle européenne tant elle détermine la liberté d'usage de chacun, quelle que soit sa condition.

Infrastructure et haut débit (2)

- Assurer à tous les Français, quel que soit le lieu où ils vivent ou travaillent, doivent avoir accès au haut débit à 1 mégabit minimum, demain au très haut débit.
- Doubler le nombre de foyers équipés et de créer un point d'accès public à internet dans au moins un tiers de nos communes.